

vendredi

Ferragne entend se classer pour Moscou

page C-2

C'EST REGLE A L'ALCAN

Les grévistes de l'Alcan ont accepté, hier, les offres des médiateurs dans une proportion de 75.5 pour 100.

page A-7

MICHAUD A PARIS

Le premier ministre René Lévesque a finalement annoncé, hier, la nomination de Yves Michaud comme délégué général du Québec à Paris.

page B-1

EN EDITORIAL

Paul Lachance affirme que la sixième conférence triennale des pays dits non alignés qui se tiendra à La Havane dans quelques jours, constitue un point tournant majeur pour ce groupe.

page A-4

C'est réglé à Bell Canada

Une entente de principe est intervenue ce matin entre Bell Canada et le Syndicat des travailleurs en communications du Canada (STCC), regroupant 14,000 techniciens de la compagnie.

Cette entente fait suite à une série de rencontres qui ont eu lieu depuis samedi dernier, en présence à quelques reprises du médiateur, M. Roland Doucet.

Un porte-parole syndical a déclaré que l'exécutif syndical recommanderait l'acceptation de l'entente de principe et du protocole de retour au travail.

Parlant au nom du vice-président du syndicat, M. René Roy, le porte-parole syndical a déclaré qu'il n'avait pas encore été décidé comment les membres seraient contactés pour le vote mais que ce serait probablement par la poste.



Le Soleil. Jean-Marie Villeneuve

Les chauffeurs de la CTCUQ en assemblée générale ce midi.

CTCUQ: on se renvoie la balle

par Pierre BOULET
et J.-Jacques SAMSON

Le président du Syndicat des chauffeurs d'autobus de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, M. Gilles Chartrain, a recommandé peu après midi, aujourd'hui, aux quelque 400 chauffeurs de rejeter le rapport du médiateur Yvan Blain.

Cependant, au début de la réunion, un membre a proposé l'acceptation du rapport du médiateur. L'exécutif en a proposé le rejet.

Un amendement a alors été suggéré à la première proposition, soit d'accepter le rapport du médiateur à l'exception de cinq clauses jugées insatisfaisantes.

Au moment d'aller sous presse, le vote était en cours. Si la proposition d'acceptation avec rejet de ces cinq clauses était adoptée, cela signifierait que la balle est renvoyée dans le camp de la partie patronale.

Déjà, hier soir, le comité exécutif du syndicat avait recommandé au conseil syndical le rejet du rapport du médiateur.

Le conseil syndical a accepté la proposition de l'exécutif, soit le rejet. C'est ce qu'a transmis le président Chartrain à ses membres à 12h10, aujourd'hui.

Cependant, avant même que le vote secret n'ait débuté, les observateurs prévoient un vote serré qui pourrait tout aussi bien conclure à l'acceptation qu'au rejet du rapport de médiation.

Le résultat du vote devait être connu au milieu de l'après-midi.

Les dirigeants de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) ont fait savoir hier qu'ils acceptaient globalement, sans aucune condition, l'hypothèse de règlement déposée mercredi par le sous-ministre au Travail et à la Main-d'oeuvre et médiateur spécial dans le conflit en cours depuis le 29 janvier, M. Yvan Blain.

M. Blain proposait la création d'un comité conjoint, après la signature de la convention collective, pour maintenir une médiation préventive sur l'épineuse question de l'embauche de chauffeurs réguliers à temps partiel à laquelle est étroitement liée la demande syndicale de réduction de l'amplitude de la journée de travail.

Le sous-ministre suggère que le taux horaire des chauffeurs soit fixé à \$8.40 à la signature du contrat, à \$9 au 29 décembre 1979 et à \$9.63, le 27 décembre 1980. M. Blain recommande qu'un montant forfaitaire de \$700 soit payé à chacun des grévistes à titre de rétroactivité.



Le meurtre de Mountbatten: 100 arrestations

La dépouille mortelle de lord Mountbatten, arrivée d'Irlande hier, est déposée dans un corbillard à l'aéroport d'Eastleigh sous les yeux, notamment, du prince Charles, parrain du petit-fils de Mountbatten, Nicholas, également décédé au cours de l'attentat, et du prince Philip. La cérémonie, quoique simple, était empreinte de beaucoup de dignité. Pendant ce temps à Dublin, deux personnes étaient formellement accusées du meurtre de lord Mountbatten et plus d'une centaine d'autres étaient arrêtées.

page D-1



Des chats, beaucoup de chats, tous plus mignons les uns que les autres. Il y a plein de chattes et de gros matous dans ta page CRAYONS DE SOLEIL cette semaine. Tu retrouveras aussi le conte illustré, un amusant truc de bricolage et un tas d'autres choses. Vite, cherche dans le cahier C. Tu y feras de belles découvertes.

La probité peut être payante

LE CAIRE (AP) — Jetant un coup d'oeil sur la banquette arrière de son taxi, un chauffeur cairote, Mohammed Ramadan, a entrevu le rêve que caressent certains de ceux qui appartiennent à sa profession, en l'occurrence 4,800 dollars en espèces, un chèque, un billet d'avion, enfin une montre et un briquet en argent.

Mais comme Mohammed Ramadan est un honnête homme, il a déposé ce petit trésor dans un commissariat de police.

Pour le récompenser de sa probité, le président Anouar el-Sadate lui a fait remettre une "Fiat-128" flambant neuve.

Quant à l'étourdi propriétaire, il a pu être retrouvé et son bien lui a été restitué.

sommaire

- Annonces classées D-2 à D-17
- Arts et spectacles B-4 à B-7
- Bandes dessinées B-8
- Bridge D-15
- Carrières et professions C-4
- Décès D-19
- Economie-finances A-8 à A-10
- Feuilleton D-16
- Horoscope D-4
- Information régionale B-2 et B-3
- Mot mystère D-6
- Mots croisés D-14
- Où aller à Québec B-7
- Page documentaire A-5
- Pierre Champagne A-6
- Sport C-1 à C-4
- Télévision B-6

météo

Ensoleillé et passages nuageux. Demain, nuageux. détails en page D-2

Zone métropolitaine de Québec

Une croissance de la population au ralenti

par Vincent CLICHE

La population de la zone métropolitaine de Québec (comprenant 49 municipalités sur la rive nord et la rive sud) augmentera au ralenti d'ici 1986.

C'est ainsi qu'on prévoit qu'à cette date, la population de la zone qui s'étend de Saint-Tite-des-Caps à Donnacona, sur la rive nord et englobe la presque totalité du comté de Lévis sur la rive sud, pourrait atteindre 642,890 personnes, soit une augmentation de 86,282 par rapport à 1976.

Le taux de croissance pour cette période sera relativement faible face aux espoirs suscités par les projections de chaque municipalité dont la compilation permet d'atteindre le chiffre fortement exagéré de 1,400,000 habitants vers l'an 2000.

Cette perspective globale de la croissance démographique dans la ré-

gion, contenue dans l'étude sur l'urbanisation dans la zone métropolitaine de Québec, rendue publique hier par le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, surprendra par sa "modestie", un bon nombre de municipalités, qui devront réviser leurs prévisions.

Mais les objectifs contenus dans l'étude, même s'ils n'ont pas de caractère directif, visent eux aussi à changer les mentalités de municipalités qui ont eu un développement anarchique depuis quelques années.

Ainsi l'étude invite les municipalités à cesser le gaspillage de la ressource "sol". Elle démontre que, d'après les caractéristiques observées entre 1966-76, il faut presque deux fois plus d'espace pour accueillir le même nombre de personnes à Québec, qu'à Montréal.

Les conséquences du mode de

développement urbain qu'a connu la zone métropolitaine de Québec se traduisent par une forme urbaine en dislocation, un étalement spatial, un développement en saute-mouton et à faible densité et une forte consommation d'espace.

L'étude propose aussi de maximiser l'utilisation des équipements et infrastructures communautaires. Elle démontre qu'à l'heure actuelle il n'existe généralement peu ou pas de liens entre la planification des réseaux d'infrastructures et l'aménagement. De plus, le développement urbain qui s'est produit depuis 1966 et plus particulièrement depuis 1971 où l'on observa un étalement de l'urbanisation encore plus prononcé, en s'éloi-

(Suite à la page A2, 1re col.)

☐ autres informations en page A-3

Camp de montagnards habitués à la vie rude



roger bellefeuille en extrême orient

LOIE — Il est 6h30. Je suis en route pour le camp de Loie, situé à environ 50 km au sud-ouest de Udong Thani, dans le nord de la Thaïlande. Par nécessité, je suis devenu un lève-tôt. Les campagnards thaïs le sont aussi. Déjà les abords de la route sont grouillants

de vie. Les femmes, chapeaux de paille sur la tête, palanche sur l'épaule, vont à la citerne. Des fillettes, en jupe bleu marine et en chemisier blanc, tresses sur la nuque, sont en route pour l'école, main dans la main, rieuses et bavardes comme toutes les fillettes

du monde. Des groupes d'étudiants bouddhistes, crâne rasé, vêtus de la traditionnelle tunique safran, défilent à la queue leu leu, les yeux baissés, précédés de leur maître. Tenant chacun un bol de riz, ils quêtent l'aumône depuis l'aube. Ils

(Suite à la page A2, 1re col.)

"David" a déjà tué 17 personnes

SAN JUAN (d'après AFP et UPI) — Le cyclone "David" qui se dirigeait la nuit dernière vers Haïti et la République dominicaine a tué 17 personnes dans les Antilles, et causé des dommages importants à la Guadeloupe et en Martinique avant d'atteindre le sud-ouest de Porto Rico.

Il s'agit d'un des pires cyclones du

siècle, selon les experts, ce qui a amené dès hier les autorités d'Haïti et de la République dominicaine à déclarer l'état d'urgence sur leur territoire.

"David" qui étend son tissu nuageux sur quelque 500 km de diamètre pousse des vents à des vitesses atteignant 250 km à l'heure.

Il s'agit d'un cyclone se situant juste en dessous de la classe "5", selon les experts: seulement deux cyclones de cette classe ont été enregistrés au cours du siècle, soient le cyclone Camille en 1969 et celui de la Fête du Travail en 1935.

En Martinique et en Guadeloupe où le cyclone est passé mercredi, un

bilan provisoire fait état de 15 et 12 blessés dans chacune des îles respectivement.

Des chercheurs de l'Agence fédérale américaine pour les océans et l'atmosphère (NOAA), à bord de trois avions spécialement équipés se sont installés hier en permanence dans le cyclone.

L'opération est destinée à accélérer la collecte d'informations afin de faire face plus rapidement aux cyclones. Selon un spécialiste, les informations recueillies pourraient permettre un gain de temps de 10 à 15 pour 100, ce qui "nous ferait gagner trois heures pour l'évacuation". Ceci pourrait permettre de sauver plusieurs vies humaines, a-t-il ajouté.

Le cyclone pourrait se diriger vers Cuba et la Floride au cours des prochaines heures.

Pendant ce temps, deux autres orages semblaient en voie de se transformer en ouragans tropicaux aux deux extrémités américaines de l'océan Atlantique.

Des députés péquistes incitent les chauffeurs à dire OUI

Les députés péquistes de la région de Québec souhaitent fortement qu'à l'instar de la Communauté urbaine de Québec, les chauffeurs d'autobus acceptent les recommandations du sous-ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, M. Yvan Blain et mettent ainsi fin à une grève qui dure depuis déjà sept mois.

Dans une lettre envoyée hier à M. Joseph Biétron, président du Syndicat

des chauffeurs d'autobus de la CTCUQ, le député du comté de Taschereau, M. Richard Guay, parlant au nom de ses confrères de cinq autres circonscriptions de la région, écrit que les recommandations de M. Blain "sont tout ce qu'il y a de plus raisonnable". Selon M. Guay, il sera difficile aux chauffeurs de justifier aux yeux du public le refus d'augmentations de salaire plaçant le salaire moyen à \$17,160 à la renfrée, à \$18,304 au 1er

janvier 1980 et à \$19,552 au 1er janvier 1981.

Les députés péquistes de la région croient que les recommandations de M. Blain ne privent pas les chauffeurs: "Nous vous soumettons, écrit le député Guay, que le bien commun tout autant que le bien-être des membres de votre syndicat justifie une acceptation des recommandations, sans quoi la population serait en droit de s'interroger sur la notion de responsabilité syndicale".

La cause du CRUTCQ bientôt plaidée en Cour d'appel

par J.-Claude RIVARD

La cause du Comité régional des usagers des transports en commun

de Québec sera entendue par la Cour d'appel le 2 octobre.

Le procureur du CRUTCQ, Me

Jacques Larochelle, a révélé, hier, avoir appris la nouvelle avec joie et même avec surprise, n'espérant pas que la mise au rôle de sa cause se ferait avec autant de diligence.

Dans ce dossier, la Commission des transports de la Communauté urbaine de Québec en appelle d'un jugement rendu le 15 mars par le juge Jacques Philippon, de la cour supérieure, autorisant le CRUTCQ à exercer un recours collectif au nom d'environ 20.000 abonnés de la CTCUQ qui ont été privés des services de transport en commun, pendant les trois derniers jours de janvier 1977, en raison de la grève qui éclata chez les chauffeurs d'autobus et qui persiste toujours.

Le CRUTCQ réclame au surplus que chacune des personnes qui détenaient alors une carte d'abonné, soit en droit de toucher une prime d'indemnité, à titre de dommages-intérêts.

Bière froide au N.-B.

FREDERICTON (PC) — Les magasins d'alcool du Nouveau-Brunswick ne pourront vendre de la bière froide, si le gouvernement doit leur fournir les équipements de réfrigération, a soutenu hier M. Fernand Dubé, ministre responsable de la Société des Alcools de la province.

Le cégep de Limoilou présente un projet de règlement au syndicat

Vers 10h ce matin, le conseil d'administration du cégep de Limoilou présentait une proposition de règlement au syndicat des employés de soutien dans le but de mettre fin au conflit qui les oppose et retarde la rentrée scolaire en empêchant l'opération de fabrication d'horaires des étudiants.

Ce conflit résulte de l'abolition par l'administration du collège de 16 postes d'employés de soutien, une abolition jugée arbitraire et injustifiée par le syndicat des 248 employés.

À l'heure où nous mettons sous presse, il ne nous était pas possible de connaître le contenu de la proposition patronale préparée hier soir par le conseil d'administration réuni à huis

clos. Une réunion qui a pris fin ce matin à trois heures.

M. Bernard Guay, président du syndicat du personnel de soutien se disait, ce matin, impatient de connaître les mesures proposées par le conseil d'administration du collège. "Nous avons une réunion avec l'exécutif prévue vers 10h, a-t-il déclaré. Nous étudierons la proposition et la soumettrons à nos membres lors d'une réunion syndicale qui doit avoir lieu à midi.

En attendant, la rentrée est toujours retardée jusqu'à nouvel ordre et si la proposition était acceptée, elle ne pourrait avoir lieu avant que la fabrication d'horaires par les étudiants soit complétée, soit vers la fin de la semaine prochaine.

Un camp de...

(Suite de la première page)

ne remercient pas le donateur. C'est celui-ci qui leur exprime sa gratitude pour avoir eu l'occasion de pratiquer la charité.

Il faut être casse-cou pour conduire ici, comme il faut être téméraire pour traverser les rues dans les villes. Filant parfois à 140 km à l'heure, le chauffeur ne doit pas avoir une seconde d'inattention. Les obstacles sont nombreux et inattendus: boeufs, vaches, chiens, poules, canards, piétons, cyclistes, camions, autobus. Il semble que tous et chacun ont priorité de passage. Trois heures d'un paysage d'une grande verdoyance, ici et là des maisons de paysans construites sur pilotis, autant pour protéger les habitants des serpents, que des nécessaires inondations à la culture du riz.

Le camp de Loie est situé en pleine forêt. Comme tous les autres camps de réfugiés ici, son administration relève des autorités thaïes, plus précisément du ministère de l'Intérieur.

Une population de quelque 40.000 réfugiés l'occupe. Ce sont pour la plupart des montagnards de la tribu des Mong ou Méos. Pour fuir le Laos, ils ont dû se frayer pendant des semaines un chemin dans une forêt dense et impitoyable. Ils sont arrivés en Thaïlande, après avoir franchi le Mé-

kong en pirogue ou à la nage, affamés et épuisés, atteints de dysenterie ou de malaria. Des centaines n'ont pas survécu.

Actifs, débrouillards, habitués à une vie rude, ils ont vite reproduit leur style de vie ici. Loie n'a pas le caractère criard et commercial de Nong Kai. On ne voit guère ici de longues baraques, mais des huttes, au toit de chaume. Le camp étant situé dans une zone vallonnée et boisée, il est difficile de croire que le camp abrite près de 40.000 personnes. Le soleil tape dur. Ma chemise est littéralement trempée. Là-bas, près d'un puits, une vieille Mong, le visage tout ridé, se livre à

ses ablutions, nue jusqu'à la ceinture, en toute candeur. Les enfants sont en classe. Les femmes cousent à la machine, attentives et silencieuses. Un groupe d'hommes s'affairent à couler les fondations d'un futur centre communautaire. La plupart va pieds nus, empruntant les étroites ruelles boueuses qui sillonnent le camp. Il est difficile de s'imaginer que ces gens simples, pour la plupart presque analphabètes, ne parlant ni anglais ni français, seront littéralement transplantés dans une autre civilisation, si différente de la leur. Car la vie semble se dérouler ici, en apparence, comme s'il n'y avait pas d'ailleurs.

Les Chinois désirent connaître Joe Clark

MONTREAL (PC) — Dans une dépêche datée de Pékin, La Presse écrit dans son édition de mercredi que les dirigeants de la Chine seraient intéressés à faire le plus tôt possible la connaissance du premier ministre canadien, M. Joe Clark.

Le journal affirme que le vice-ministre des Affaires étrangères de Chine, M. Zhang Wenjin, avait égale-

ment invité le ministre canadien des Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, à visiter la Chine.

Les Chinois seraient vraisemblablement "intrigués" par la victoire du Parti conservateur de M. Clark et seraient impatients de rencontrer des membres du nouveau gouvernement, selon La Presse.



LES CHANDAILS A MOTIFS

encolure en V...
tricot uni,
ajouré devant,
jacquard placé.
beige, gris, noir... \$28

le jacquard nordique...
en laine type shetland
marine ou brun
exclusif... Rég. \$30 \$19.99

pull ras du cou...
empiécement à dessin
écossais « Fair Isle »
beige, rouge, jaune, bourgogne
exclusif... \$35

la maison
simons
place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy

La population...

(Suite de la première page)

gnant des centres urbains, s'est localisée à grande distance des sources et des usines de traitement de l'eau existantes, de même que des collecteurs d'égouts et des sites éventuels d'épuration des eaux usées.

L'un des objectifs que vise l'étude gouvernementale concerne la réduction du nombre, de la longueur et de la durée des déplacements quotidiens. Cependant, le développement du réseau routier de la région, au cours des dernières années, va à l'encontre de cet objectif, car il a augmenté la dispersion de la population à la

périphérie occasionnant une augmentation des distances à parcourir entre le lieu de résidence et le lieu d'emploi ainsi qu'une augmentation des déplacements. Par contre, si le transport privé fut nettement choyé par l'expansion du système routier, il en fut tout autrement pour les transports publics.

Enfin, l'étude du ministère propose une coordination de la planification du développement urbain et de l'aménagement au niveau de la zone métropolitaine, qui dépasse largement le territoire de la Communauté urbaine de Québec.

le mot du jour

Un drôle d'oiseau

Un volatile est un oiseau domestique de basse-cour, en un mot, une volaille. Ce mot ne peut donc pas être employé en parlant d'un avion. D'autant plus qu'une volaille, ça ne vole pas très haut, et qu'un avion ça ne pond pas.

Pierre BELLEAU

144,361 en 1976 contre 122,017 en 1986

Le nombre de Québécois diminue

par Vincent CLICHE

La population a baissé de 38,000 personnes dans les anciennes limites de la ville de Québec, au cours de la période 1961-76, et l'étude sur l'urbanisation dans la zone métropolitaine de Québec rendue publique, hier, prévoit que cette population, qui était de 144,361, en 1976, sera rendue à 122,017 en 1986.

L'étude prévoit des diminutions de

population dans deux autres secteurs de la zone, soit Beauport (entre l'Ange-Gardien et Saint-Tite-des-Caps) où la population diminuera de 2,391 habitants, et l'île d'Orléans qui subira une baisse de 802 habitants.

Quant à la répartition de la croissance au sein de la zone métropolitaine, il apparaît, d'une part, que la Rive-Nord (en particulier le territoire de la Communauté urbaine) accapare-

ra près de 84 pour 100 de la croissance (72,550 habitants) mais, d'autre part, que le taux de croissance de la Rive-Sud (19,3 pour 100) s'avérera supérieur à celui de la Rive-Nord (15 pour 100).

Croissance entre 1976 et 1986

Sur la Rive-Sud, c'est Saint-Nicolas avec 48,3 pour 100 qui aura le

plus haut taux de croissance, suivi de Saint-Romuald avec 27 pour 100.

Sur la Rive-Nord, le secteur Sainte-Foy, comprenant Cap-Rouge, Ancienne-Lorette, Sillery et Sainte-Foy, aura un taux de croissance de 23 pour 100, soit 24,006 habitants. Le secteur Québec-Nord, comprenant les nouveaux quartiers de Québec et Loretteville, sa population augmenterait de

30,348 personnes, soit un taux de croissance de 52,3 pour 100. Enfin, Charlesbourg sera aussi un secteur qui aura une forte augmentation avec un taux de croissance de 38,1 pour 100, équivalant à 24,790 habitants.

Impacts de la croissance

On prévoit que le nombre moyen de personnes par ménage devrait se

situer autour de trois personnes, en 1986.

Ainsi la croissance démographique et la baisse de la taille des ménages nécessiteront la construction de 64,379 logements dans la zone métropolitaine de Québec, dont 50,936 logements à l'intérieur des limites de la Communauté urbaine, pour la période entre 1976 et 1986.

Un outil pour élaborer le schéma d'aménagement

par Vincent CLICHE

En rendant publique l'étude sur l'urbanisation dans la zone métropolitaine de Québec, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a déclaré qu'elle avait pour but de susciter une réflexion collective sur l'élaboration d'une politique générale d'aménagement pour ce territoire qui constitue la deuxième agglomération urbaine au Québec après celle de Montréal.

Cette étude est d'ailleurs le pendant de celle publiée il y a un an et demi sur la zone montréalaise.

Le ministre Tardif a clairement précisé que le rapport ne veut pas être et n'est pas un schéma d'aménagement, cette responsabilité étant celle des autorités locales.

Mais, selon lui, la complexité et l'inter-relation des problèmes urbains

que l'on rencontre au niveau d'un territoire si vaste commandent une analyse intégrée pour l'ensemble des centres urbains, de manière à ce que chaque municipalité puisse situer la planification de son développement par rapport à la situation régionale.

En ce sens, l'étude constitue un outil de travail précieux pour les municipalités de la zone métropolitaine qui sont toutes engagées, ou appelées à l'être bientôt, dans l'élaboration d'un schéma d'aménagement, soit dans le cadre de la loi 38 pour les municipalités de la CUQ, soit dans le cadre du projet de loi 125 pour les autres municipalités.

Le document comprend deux parties principales. Dans la première, on retrouve les éléments constituant la situation et les tendances de l'aménagement et du développement urbain: facteurs démographiques, réseau rou-

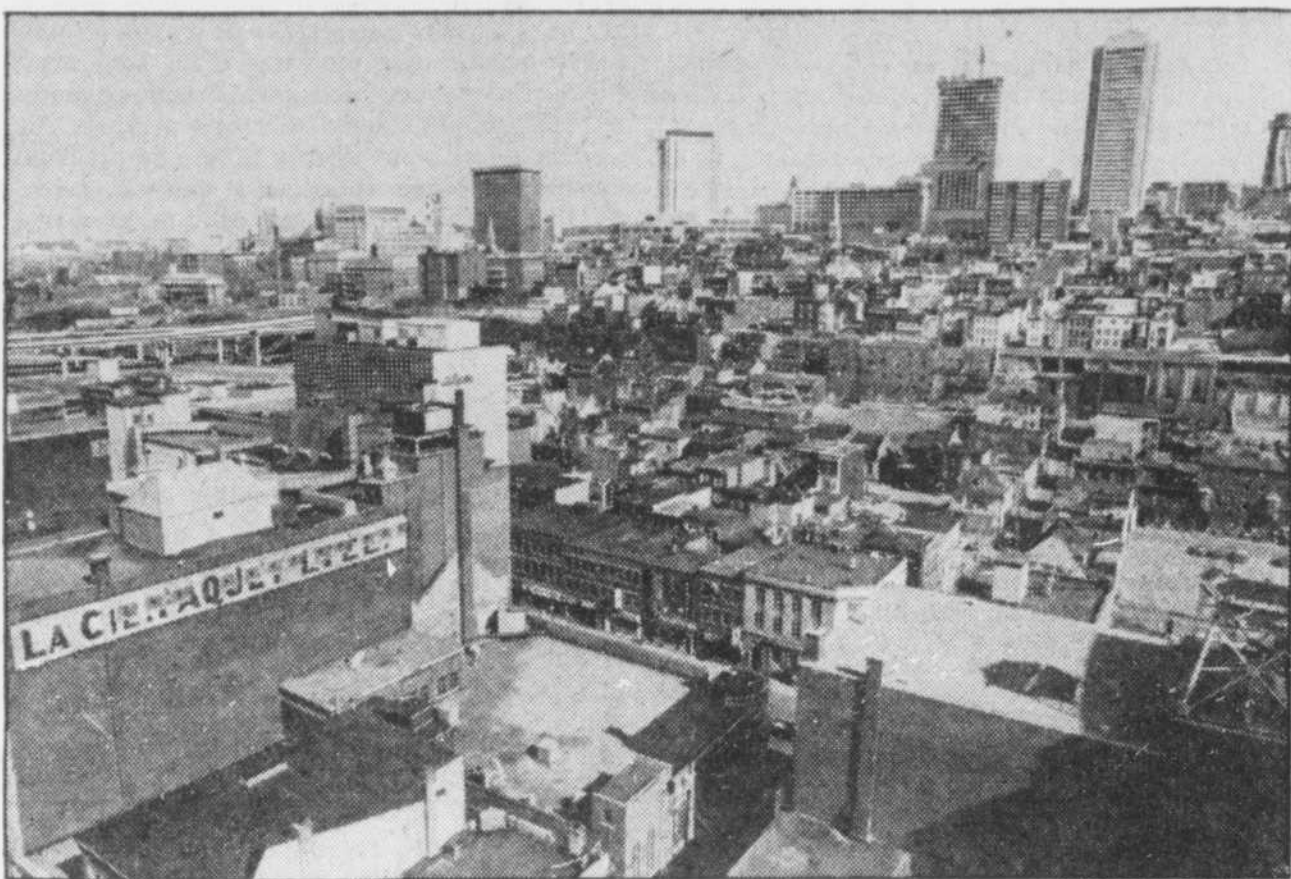
tier, infrastructures d'aqueduc et d'égouts, logements, description de l'occupation des sols et de l'impact de l'urbanisation sur le milieu rural.

Dans la deuxième partie, les auteurs de l'étude esquissent quelques orientations possibles du développement urbain d'ici 1986.

Le ministre Tardif a cependant insisté sur le fait qu'il ne faut voir dans ces "orientations" que des hypothèses de travail données à titre d'illustration du fonctionnement urbain et de l'influence possible de certains facteurs sur le développement urbain.

Maires présents

Le ministre avait invité tous les représentants municipaux des 49 municipalités concernées et de la CUQ à assister au "lancement" de ce rapport.



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve



Réjeanne Pelletier affirme avoir vécu une expérience inoubliable: "Je repartirais la semaine prochaine!"

Des handicapés enthousiasmés par leur voyage à Vancouver

par Pierre BOULET

On leur avait dit qu'ils ne se rendraient pas à destination... On affirmait même, dans certains cas, qu'ils étaient un peu fous de se lancer dans une telle aventure. Eh bien, on a eu tort... ils ont réussi! Une vingtaine de handicapés physiques viennent de compléter un voyage de 28 jours Québec-Vancouver-Québec. Et en CAMPING, s'il vous plaît.

Hier après-midi, ils sont descendus de l'autobus qui les a transportés tout au long d'un merveilleux périple. Parents et amis étaient venus les accueillir au centre François-Charron (l'ex-Centre de réadaptation de Québec), d'où ils étaient d'ailleurs partis le 2 août.

L'atmosphère était à la joie... à l'exaltation, même. "Je repartirais la semaine prochaine", affirme Réjeanne Pelletier, l'une des participantes, qui avoue par ailleurs trouver très difficile d'identifier "un moment fort en particulier" de toute cette aventure. C'est un bilan très positif, affirme-t-elle.

Robert Turcotte confirme d'ailleurs la réussite totale de l'expérience. Cet éducateur de groupe est le grand responsable du projet. C'est lui qui l'a défendu, qui l'a mis sur pied, qui l'a organisé et qui a coordonné le voyage.

Au départ, le groupe comptait une quarantaine de personnes: 24 handicapés et une quinzaine de non-handicapés, dont sept responsables (les autres, pour la plupart, étaient des étudiants qui se destinaient à oeuvrer auprès des personnes handicapées).

De toute cette joyeuse bande, seulement six personnes ont dû abandonner en cours de route: trois personnes handicapées, dont la situation représentait quelques risques dès avant le départ; trois personnes non handicapées, qui ont dû abdiquer soit pour des raisons de fatigue, soit pour des raisons personnelles. Toutes les six sont revenues en avion.

Au moins 13 des personnes handicapées étaient rivées à des fauteuils roulants. On trouvait des cas de paraplégie, de quadriplégie, d'hémiplégie, de paralysie cérébrale, de dystrophie musculaire, de sclérose en plaques, etc. Il en aurait fallu beaucoup plus pour décourager et les participants et les organisateurs.

Dans ses grandes lignes, le voyage s'est effectué sans la moindre anicroche: "A un point tel, commente Robert Turcotte, qu'une fois rendu à Vancouver, tout le monde a voulu prolonger le voyage

de deux semaines pour descendre aux Etats-Unis..." Leur voeu n'a pu être exaucé parce que l'autobus n'était disponible que pour la durée de la réservation initiale.

Presque tout le long de l'aller et du retour, les voyageurs n'ont pas dérogé à leur projet de faire du camping. "Il faut compter deux ou trois jours d'exception, au cours desquels nous avons fait du motel, raconte Turcotte. L'autobus était à la réparation et il a fallu attendre dans un endroit qui se prêtait moins bien au camping."

Autonomie et ressources nouvelles

L'un des buts du voyage était de permettre aux personnes handicapées de faire l'expérience d'un champ nouveau d'autonomie. Ce n'est pas peu dire quand vient le temps de partir un mois en camping. A ce chapitre, le résultat s'est avéré emballant.

Mais l'expérience ne s'est pas avérée riche que pour les personnes handicapées: "Les non-handicapés ont aussi appris beaucoup de choses, raconte Robert Turcotte... certains d'entre eux, surtout les étudiants, ne savaient rien des soins à donner aux handicapés. Aujourd'hui, ils sont capables de donner ces soins..."

Turcotte raconte qu'il y a eu tellement de moments forts que c'en est difficile à raconter: "Il y a eu tellement d'entraide et de coopération..."

Le groupe ne comptait aucun médecin. Un des passagers avait un statut d'infirmier auxiliaire. "Nous nous sommes débrouillés avec ça... partout, nous avons eu accès aux réseaux de soins sur place... Il n'y a eu aucun problème à ce chapitre."

Un précédent

Maintenant qu'ils sont de retour, les voyageurs sont conscients du précédent que constitue leur exploit... et de l'effet d'entraînement qu'il peut avoir sur les groupements de personnes handicapées.

Tout au long du parcours, les gens de Québec ont d'ailleurs suscité l'admiration et l'envie des associations qu'ils ont rencontrées.

C'est peut-être dans le but de susciter un effet d'entraînement que les membres du groupe monteront un diaporama constitué à partir du journal de voyage tenu pendant tout le mois.

Quant à d'autres projets de voyages, Robert Turcotte ne les écarte pas "pour l'année prochaine et pour aller encore plus loin."

Venue du cabinet Clark à Québec confirmée

OTTAWA (PC) — C'est parce qu'ils veulent "prendre contact avec la population" que les 30 membres du cabinet du premier ministre Joe Clark se réuniront à Québec les 23, 24 et 25 septembre.

La nouvelle a été confirmée hier par un porte-parole du bureau de M. Clark qui a précisé qu'il s'agissait en fait d'une réunion régulière du cabinet.

Le gouvernement conservateur désire ainsi concrétiser son intention de manifester sa présence hors d'Ottawa.

Les ministres et sénateurs membres du cabinet profiteront de nombreux moments de détente durant cette réunion, d'une durée exceptionnelle de trois jours, pour se rendre dans des familles et des groupes de la région de Québec, afin de prendre connaissance de leur perception des problèmes du pays. Ceci faisait dire au bureau du premier ministre qu'il ne

fallait pas voir dans cette initiative "une opération de relations publiques".

De plus, aucune rencontre n'aura lieu entre des représentants du gouvernement québécois et des membres du cabinet au cours de ces trois journées. "Nous retournerons à Québec une autre fois

pour ça" a-t-on noté sans donner de date.

En fait, la réunion de Québec s'inscrit dans une série de déplacements que le cabinet se propose d'effectuer à travers le pays à raison d'un à tous les trois mois, selon ce qu'il a été possible d'appréhender.

Comme cette rencontre

aura lieu quelques jours à peine avant l'ouverture des Chambres prévues pour le 9 octobre, il y a tout lieu de croire que des sujets tels l'énergie, l'économie et l'accès à l'information gouvernementale figureront à l'ordre du jour. Nul doute également que certains ministres élaboreront sur les mesures qu'ils souhaiteraient voir apparaître dans le discours du Trône.

PROBLEMES A L'ECOLE?

- Votre enfant a des difficultés scolaires?
- Il ne réussit pas?
- Il n'aime pas l'école?
- Vous pensez qu'il a besoin d'un peu plus?

L'équipe de professeurs et psychologues de notre école pourrait vous aider.

Pour plus de renseignements:

Centre psycho-pédagogique de Québec inc.
1735, Côte A. Gignac
Sillery, Qué. G1T 2M9 Tél.: 653-4969

Mme Sylvia Turcotte, Psychologue
M. Jean-Marie Guay, Directeur général

BUREAU DE MEDECIN A VENDRE
dans Ste-Foy
653-1048 (bur.)
851-9173 (rés.)

La Société ECKANKAR de Québec vous invite

à son cinquième séminaire annuel: "les sciences spirituelles"

les 1^{er} et 2^e septembre 1979
Hotel Hilton, Salles Kent et du Palais
Informations: Québec (418) 687-3029
Lévis (418) 833-3191

ECKANKAR P.O. Box 3100, Avenue Park, Ca 94025

ACCESSOIRES DE PLOMBERIE
M. DROLET INC.
DÉTAILLANT

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
ELECTRICITE
OUTILLAGE

17 ans d'expérience pour vous conseiller en rénovation.

2383, boul. Hamel ouest, Duberger

683-3618

CHARGES VISA

Chasseurs de primes: sachez chasser ce 6/36!

Un gros lot de plus de \$ 100 000 chaque vendredi

6/36

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur
Jacques-G. Francoeur

Redacteur en chef et Éditeur adjoint
Claude Beauchamp

Président et directeur général
Paul-A. Audet

Directeur de l'information
Claude Masson

Vice-président et trésorier
Charles-A. Poulin

Directeur de l'édition
Marcel Pélain

Un défi majeur pour les non-alignés

Dans quelques jours, l'attention mondiale sera braquée sur La Havane où s'apprête à démarrer la sixième conférence triennale des pays dits non alignés.

Deux chefs politiques légendaires s'y livreront combat pour tenter d'imposer une direction à plus de 90 pays disparates que la lutte sourde des grandes puissances a, par le biais de conflits locaux, amenés au bord de la rupture.

En fait, le sommet de La Havane constitue un point tournant majeur, pour ne pas dire décisif, pour l'avenir du non-alignement qui, depuis la première conférence tenue à Belgrade, en 1961, est devenu un mouvement de plus en plus flou et constamment dévié de ses objectifs fondamentaux par les mutations accélérées des situations politiques et économiques du monde.

C'est à Bandoeng qu'a sonné, en 1955, le réveil des masses déshéritées en les réunissant autour des mots clés d'indépendance et de développement. Les prises de conscience de tous genres, à commencer par la politique, ont suivi en chaîne et le Tiers-Monde, à l'appel de Nehru, Nasser, N'Krumah et Tito, a commencé à s'organiser pour briser si possible, en se fédérant, le monde bipolaire des géants américain et russe.

De là vient le mouvement des non-alignés qui, dans l'esprit du temps, voulait dire: pays opposés à tout alignement militaire à des blocs particuliers et dont le non-alignement visait davantage à faire peser la balance en faveur de la paix.

Cela constituait en soi une idée fort valable n'eût été l'inévitable éventualité où l'alignement risquait de devenir idéologique, auquel cas ces pays dits non alignés pouvaient risquer de devenir à leur tour des blocs tout aussi dangereux que des blocs militaires avec toutes les tensions de guerre que cela suppose. La présence de Fidel Castro à la tête du prochain sommet fait planer sourdement une telle menace si sa thèse l'emporte sur celle du maréchal Tito.

Tito et Castro s'affrontent donc sur la nécessité, selon le premier, de conserver l'équidistance entre les deux "impérialismes" américain et russe, et l'opportunité, selon le second, d'aligner le mouvement dans le sens soviétique, le bloc soviétique étant "l'allié naturel" du non-alignement dont l'impérialisme yankee est l'ennemi tout aussi naturel.

Castro avait d'ailleurs, dès 1973, jeté ses cartes et préconisé en douce sa conception prosoviétique, profession de foi que, depuis

lors, chacune de ses interventions sur l'échiquier mondial n'a fait que confirmer davantage.

La question est donc de savoir si Cuba remplit désormais les conditions pour figurer encore parmi les pays non alignés, à plus forte raison pour les diriger jusqu'au prochain sommet de Bagdad, en Irak, en 1982. C'est à quoi devront profondément réfléchir les pays qui s'apprentent à assister au sommet de La Havane.

Il apparaîtrait que beaucoup de participants veulent éviter la "radicalisation" du mouvement, ce qui pourrait équivaloir à son effritement, et contestent le non-alignement de Cuba en raison de ses liens étroits avec Moscou.

Les risques d'exportation du modèle cubain en Amérique latine et les interventions de l'armée castriste en Afrique, même faites au nom des mouvements de libération nationale, sont en fait autant d'actions qui ont jusqu'ici permis à l'Union soviétique de résoudre un problème pour lequel elle n'avait apparemment pas de solution: agir militairement dans les pays avec lesquels elle n'a pas de frontière commune, sans pour cela y envoyer ses propres troupes.

Tout cela a accru la méfiance des pays non alignés dits "modérés" qui, comme Tito,

craignent apparemment une mainmise soviétique sur le mouvement et rappellent que les non-alignés doivent se tenir à égale distance de Moscou et de Washington.

Certes, Castro ne ferait-il pas la bêtise d'agir de façon à faire éclater un mouvement au sein duquel il tenterait d'introduire un cheval de Troie soviétique. Mais, à plus forte raison, doit-on, chez les pays non alignés, qui représentent la majorité à l'Assemblée générale des Nations unies, se méfier des subtilités qu'il déploiera pour masquer ses véritables objectifs.

Cela explique également l'intérêt soudain que les "grands" qui, dans le passé, avaient traité les non-alignés avec une certaine condescendance, manifestent pour les affaires de ce mouvement hétéroclite.

Il est, en tout cas, évident qu'en ces temps de crises économiques graves, le plus grand nombre souhaite une plus grande démocratie dans les relations internationales afin de pouvoir établir un nouvel ordre économique mondial. Le mouvement des non-alignés étant en soi non une fin mais un moyen, tout "déchirement" pouvant y survenir compromettrait gravement l'équilibre des forces mondiales.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Un employé de Bell se dit lésé par une déclaration d'un cadre syndical

Récemment on a porté à ma connaissance le texte d'une lettre d'un de vos lecteurs parue dans la page éditoriale A-4 de votre journal, en date du samedi 11 août 1979 sous le titre: "Un technicien de Bell répond à un éditorial".

Cette lettre contient des affirmations fausses et gratuites à mon endroit, affirmations que je considère comme libelleuses et diffamatoires puisqu'elles attaquent mon intégrité et mon honnêteté personnelles et qu'elles entraînent mon nom dans la boue.

Afin de rétablir les faits et en vertu des dispositions de la "Loi de la presse" et en n'aliénant d'aucune sorte les droits de recours, envers qui que ce soit, que me confère la loi, je vous prie de bien vouloir publier cette mise au point en n'élaguant son texte d'aucune façon. Et ce à la même page éditoriale où cette lettre diffamatoire a été publiée, afin d'accorder à ma rectification la même prééminence.

Avant d'alléguer dans sa lettre

que j'ai été nommé 2e niveau à Bell Canada après l'accréditation au STCC et que "ce fut sûrement pour (me) remercier des services rendus à Bell", M. Leblanc, votre correspondant, aurait eu tout intérêt à vérifier les faits. L'eût-il fait, il aurait pu honnêtement affirmer ce qui suit:

1— Denis Mahoney a été permanent syndical pour l'ACET pendant vingt et une (21) années. Durant cette période, où il jouissait d'un congé sans solde accordé par Bell Canada, (tout comme d'ailleurs plusieurs autres employés de cette compagnie qui occupent des postes dans d'autres organisations d'employés ou autres organisations gouvernementales ou encore qui sont actifs en politique) ce dernier a été tour à tour vice-président et trésorier de l'ACET. Jamais n'a-t-il occupé la fonction de secrétaire général.

2— Lorsque suite à l'accréditation accordée au STCC en 1976, Denis Mahoney a volontairement, en janvier 1977, réintégré les rangs

de Bell Canada, il a été réengagé dans une simple fonction d'employé (non cadre et syndiqué aux termes de loi) qu'il occupe encore aujourd'hui et Denis Mahoney a commencé à payer des cotisations à son syndicat accrédité et continue encore de les payer à ce jour.

3— Denis Mahoney n'a jamais "pour services rendus" reçu ou accepté de personne, y compris Bell Canada, des pots-de-vin sous quelque forme que ce soit.

Voilà, M. l'éditeur ce que M. Leblanc aurait dû écrire à mon endroit s'il avait eu le souci de la vérité et vous conviendrez sans doute, que je suis pleinement justifié de vous demander de publier ma lettre, qui se veut aussi être une mise en demeure formelle à M. Leblanc de se rétracter publiquement dans votre journal et de retirer ses affirmations injustifiées et malveillantes qui ont eu pour effet de salir et ternir ma réputation.

Denis Mahoney
St-Léonard
Montréal, Qué.

Aux juristes de se prononcer sur la politique de M. Godbout

Les légendes finissent toujours par s'accréditer, spécialement lorsque ceux qui possèdent le savoir contribuent à les répandre. Un récent éditorial de Marcel Pélain (LE SOLEIL, 21 août 1979) avançait sans plus de précaution que le premier ministre Adélard Godbout avait "cédé" au gouvernement fédéral une partie du champ de taxation de la province. Pour reprendre les mots employés par monsieur Pélain, "Godbout — que l'histoire n'a pas encore pris la peine de juger de façon serine — ne revit jamais son prêt." Pas étonnant que l'histoire ne l'ait pas jugé de façon serine avec des faussetés pareilles sur son compte!

La réponse courte à ce qu'avance monsieur Pélain pourrait être qu'en droit constitutionnel canadien une délégation de pouvoir législatif, permanente ou temporaire, est invalide. Ceci dispose de l'aspect juridique de la question. Mais il y a plus. Monsieur Godbout a bel et bien contribué à l'effort de guerre en permettant par une loi provinciale que le Parlement fédéral soit le seul à exercer, moyennant compensation à la province, le pouvoir d'imposer des taxes directes sur les revenus des particuliers et sur les corporations au Québec. Cependant, après la guerre, les événements ne se sont pas déroulés de la façon indiquée par monsieur Pélain.

Une certaine thèse, créditée d'origine, veut que le Parlement du Canada n'ait jamais eu le pouvoir en vertu de la constitution de lever des impôts sur les revenus des particuliers ou sur ceux des corporations (impôts directs). Pour en arriver à cette conclusion, on appuie sur l'exclusivité de la juridiction conférée à la province en 1867 pour ce qui est des impôts directs (l'article 92.2). Cet argument a toujours fait sourire les juristes sérieux. Il faut savoir que le Parlement du Canada a toujours eu, depuis 1867, le pouvoir de "prélever des deniers par tous les modes ou systèmes de taxation" (l'article 91.3). Ce pouvoir lui a été accordé, malgré toute disposition contraire énoncée ailleurs dans l'AAANB, ce qui comprend certainement le paragraphe

décrétant l'exclusivité du pouvoir fiscal provincial en matière d'impôt direct.

On dit que Godbout a cédé en 1942 une partie du champ de taxation de la province et qu'il n'a jamais revu son prêt. C'est faux. Ce que l'on a fait en 1942 se résume à ceci. Le chapitre 27 des lois de 1942 prescrit que certaines taxes qui avaient été jusque-là imposées par la province ne le seront plus. Ceci devait permettre, pour le temps de la guerre seulement, au seul Parlement du Canada de taxer les revenus des particuliers et des corporations. D'autre part, cette loi établissait que le gouvernement fédéral reconnaissait que le Québec, en prenant l'engagement de ne pas prélever certaines taxes pendant la guerre, n'abandonnait ni ne cédait aucune partie de sa souveraineté ni aucun de ses droits, pouvoirs et privilèges constitutionnels. Ce sont là les mots mêmes du législateur. A l'article 12 de cette loi, on précisait même qu'à l'expiration de la convention, le Québec pourrait de nouveau décréter l'imposition des taxes prêtées. Sur le plan légal, ce qu'avance monsieur Pélain n'est donc pas fondé. La réalité politique ne l'appuie pas davantage.

A partir de 1947, le Québec et l'Ontario sont redevenus complètement libres de percevoir tous les impôts directs. Voir le chapitre 33 des lois de 1947. En 1954, comme chacun sait, Duplessis créait un impôt provincial sur le revenu complètement distinct.

Une dernière remarque. Pour ceux qui s'imaginent encore que Godbout a laissé le fédéral mettre le pied dans la porte des impôts directs devraient savoir que c'est aussi tôt qu'en 1917 que le fédéral a créé son propre impôt sur le revenu.

Même s'il est vrai qu'on avait promis de laisser le champ libre aux provinces après la Première Guerre mondiale, ce n'est pas parce que cette promesse n'a pas été respectée que monsieur Godbout, 25 ans plus tard, doit être tenu pour le grand responsable de la présen-

ce fédérale dans le champ d'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations. Le Parlement du Canada n'avait d'ailleurs pas besoin de sa bénédiction pour prélever de tels impôts, il la tenait des Pères de la Confédération depuis 1867.

André Beaulieu, avocat
Sainte-Foy, Québec

Louis Doyle, avocat
Québec.

■ Même les juristes sérieux auront sûrement constaté que l'accord temporaire conclu par M. Godbout s'est transformé en situation de fait permanente, ce qui ne signifie nullement qu'on doit blâmer sans nuances l'ancien premier ministre québécois. Au contraire, votre lettre illustre une fois de plus la nécessité de délimiter, de façon impartiale et objective, cet épisode de notre histoire récente.

Un fait demeure: à cause du caractère ambigu de certaines parties de l'AAANB, les différends les plus tenaces entre Ottawa et les provinces portent sur les pouvoirs fiscaux des deux ordres de gouvernements, d'où les nombreux accords de caractère temporaire qui interviennent entre le pouvoir fédéral et les provinces depuis trente ans à ce chapitre, sans que la question de fond n'ait jamais été tranchée.

M.P.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394



DIOGÈNE

Que gagnent les bureaucrates oisifs de la CTCUQ

Aux administrateurs de la CUQ et CTCUQ.

Vendredi le 24 août paraissait dans le journal LE SOLEIL le coût annuel d'un chauffeur d'autobus. Cette parution constitue encore une fois des dépenses inutiles. Nous ne savons pourquoi; si ce n'est que pour vous justifier auprès de la population que vous privez de transport depuis le 29 janvier.

Vous avez un don merveilleux pour tout mettre en votre faveur et pour que seuls les chauffeurs portent le fardeau de cette grève et des augmentations de taxes. Nous, chauffeurs, nous savons fort bien

que notre convention aurait pu être négociée antérieurement.

Au lieu de cela vous avez fermé la porte à tout dialogue et éloigné volontairement les rencontres, en vous servant de tous les mécanismes possibles du Code du travail pour prolonger ce conflit. Poursuivez donc avec franchise jusqu'au bout en déclarant à la population non pas seulement le coût du chauffeur, et faites savoir combien coûte l'entretien d'un conflit semblable, mentionnez tous les salaires et avantages des maires de la CUQ, cadres et bureaucrates oisifs de la CTCUQ qui sont aussi tous payés avec les taxes de la population.

Messieurs les maires de la CUQ, nous aimerions vous faire remarquer qu'il n'y a pas tant de bruit lorsque vous négociez d'autres conventions collectives au sein de vos municipalités respectives et que l'inflation est là pour nous comme pour les autres.

Nous souhaitons que cesse ce jeu de cache-cache et que se règle ce conflit que vous avez assez prolongé.

Un groupe de chauffeurs
à la CTCUQ
par F. Pouliot
Québec

Une journée inoubliable pour quelques malades

Monsieur le rédacteur en chef,

Je vous écris pour que vous puissiez faire connaître un fait qui s'est passé le mercredi 7 août 1979, à la base de plein air Sainte-Foy. Avec la collaboration de notre directeur général, M. Gaston Boudreau et de tous les services concernés, nous avons pu amener huit patients "chroniques" (long terme), six hommes, deux femmes, passer une journée inoubliable à la base de Sainte-Foy. Tout d'abord ils ont pris un petit autobus des services Habitation Plus. Le service fut impeccable. Une fois sur place, nous avons joué à différents jeux

teils que pétanque, freeze bee, golf, etc. Le temps se mettant à la pluie, nous avons pu bénéficier de la cantine qui nous avait été offerte. A onze heures, nous allions chercher un lunch que la cuisine de l'hôpital avait soigneusement préparé, nul besoin de vous dire que les patients et nous-mêmes furent délicieusement gavés.

Suivant un court repas, nous allions sur le bord du lac se faire dorner au soleil qui s'était mis de la partie lui aussi. Vint le directeur général qui nous visita et nous promit de nombreuses autres sorties. Je crois qu'il était bien fier de la réussite du projet. Un grand tour

de canot sur le lac et ensuite c'était déjà le départ, qui s'effectua très bien. La journée fut une réussite complète et je crois qu'il était de mon devoir de le souligner publiquement. Surtout que tout ceci venait d'un hôpital général et non d'un centre d'accueil, et que si souvent nous sommes décriés. Alors une bonne action vaut la peine d'être soulignée. En terminant, je veux encore remercier Francine Dubois, Denis Demontigny, Sonia Fournier et tous ceux qui de près ou de loin ont collaboré à cette journée.

Jean-François Rouleau, inf. aux.
hôpital Christ-Roi

Un religieux québécois veut reconstruire une école dans un pays ravagé par la guerre

□ Un journaliste de la Presse canadienne raconte l'aventure d'un frère montrealais qui lutte pour rebâtir une école dans un pays ravagé par le désespoir, le crime et le pillage.

par Carl MOLLINS

MASAKA, Ouganda (PC) — A présent, les amis du frère Jacques Arsenault ont tué le veau gras et l'ont servi à la mode de chez nous.

C'était prévu depuis des jours, ce festin maison pour célébrer le transfert de l'ex-Montrealais dans ses nouveaux quartiers généraux, petit bungalow meublé très modestement avec un toit microscopique et une plomberie où il y coule de l'eau à quelques rares occasions.

Le veau gras, c'est également

pour marquer le 79e anniversaire du collège Saint-Henri, que le frère Jacques a converti en oasis d'espoir.

Ailleurs, dans cette Ouganda d'après-guerre, et surtout parmi les ruines de Masaka, au-dessous de Saint-Henri, l'atmosphère transpire l'impotence, le désespoir devant ces amas de ruines, le manque de tout, l'inflation et le crime.

Promesses faciles

Les politiciens, qui ont rem-

placé le dictateur Idi Amin au printemps dernier, avaient pourtant assuré la population que "tout est sous contrôle comme vous pouvez vous en rendre compte", expliquait alors le président Godfrey Binaisa, ajoutant que tout reviendra dans l'ordre.

Mais pour Masaka, ravagé par l'invasion tanzanienne et les pillages lors de la répression du régime Amin, la reconstruction est toujours à l'état de projet après six mois.

C'est dans un document récemment publié de 3.000 mots, que le gouvernement prévoit la reconstruction totale à partir de l'interdic-

tion des animaux dans les villes, sauf ceux domestiques, en passant par un corps de responsables de la circulation, jusqu'aux stationnements pour la police.

Mais ce qui manque à ce programme, ce sont de l'acier, du béton et de l'argent.

Masaka et Mbarara, plus bas en direction de la Tanzanie, dans le sud de l'Ouganda, ont souffert le plus de la guerre contre Amin. Il n'y a pas eu de combats dans ces villes, étant donné la retraite des troupes du dictateur, mais les Tanzaniens ont systématiquement bombardé les communautés abandonnées, pour se venger des destructions commises par Amin dans le nord de la Tanzanie, en 1978.

Les pillages ont complété le ravage. Les dossiers du plan de reconstruction ougandais expliquent qu'un building sur quatre à Masaka est une perte totale; deux autres sur quatre ont besoin de réparations substantielles, mais un regard rapide autour de la ville laisse penser que ces estimés sont très conservateurs.

Le pillage, la tuerie et la peur persistent, des mois après la défaite d'Amin, en avril. A la mi-août, des individus armés ont enlevé un riche marchand de Masaka et trésorier de la paroisse du Saint-Sacrement. Deux semaines auparavant, cinq hommes armés avaient tué sa femme et son enfant, durant son absence.

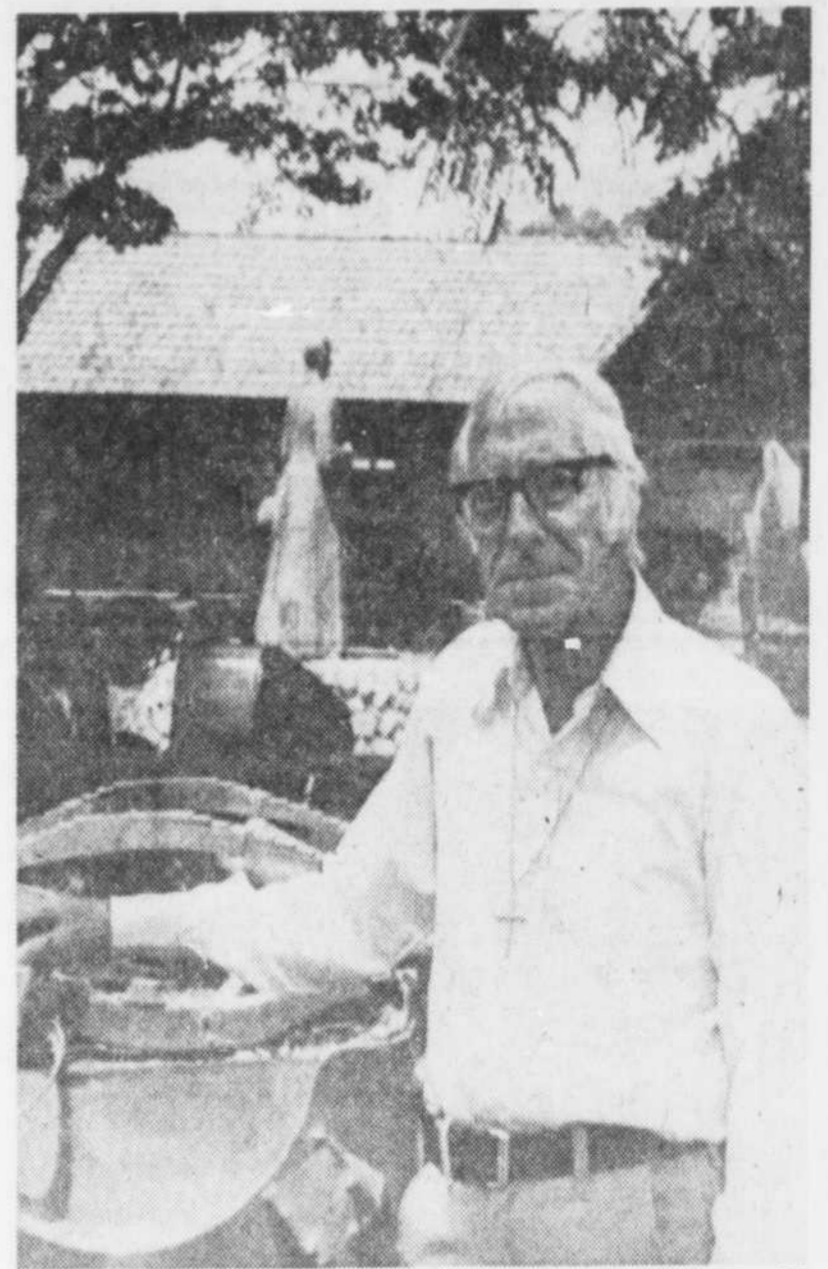
La population se plaint de la léthargie de Binaisa — il y a eu des émeutes lorsqu'il a succédé à Yusufu Lule, en juin — devant la rudesse et l'arrogance des occupants tanzaniens.

Rien n'a changé

Ce que les Ougandais qualifient de "magendo" marché noir, crime et corruption, n'a pas changé depuis le régime d'Amin. L'inflation a doublé et même triplé depuis les deux mois du régime Lule, au printemps dernier.

"Il faut tricher un peu pour survivre, explique un Ougandais, spécialiste du marché noir. Peut-être pas voler, mais tricher un peu".

L'enthousiasme n'y est plus, explique l'ex-frère de l'Instruction



Le frère Jacques Arsenault devant le collège de Saint-Henri de Masaka.

chrétienne, à Laprairie. Plus aucun espoir en l'avenir. Les gens craignent une nouvelle insurrection, de nouveaux pillages et l'intimidation

Mais le frère Jacques, toujours agile malgré ses 79 ans, projette un enthousiasme rafraichissant après 47 années ici et suite à ces derniers mois de tourmente et de destruction.

Son école, le plus important collège pré-universitaire en Ouganda, avec ses 1.200 étudiants, vient d'être ravagé pour la troisième fois en six mois — d'abord par les troupes d'Amin, puis par l'armée tanzanienne, et enfin par les pillards du village voisin de Kitovu.

Les troupes s'installent

Les troupes d'Amin avaient expulsé étudiants et professeurs, en février, et avaient installé leur quartiers généraux dans les classes et les dortoirs. Les Tanzaniens ont pris la relève après la destruction de Masaka, les 28 et 29 février — jour prévu pour la célébration du centenaire de l'Eglise catholique en Ouganda.

Parmi eux, soldats et villageois ont nettoyé la place — mobilier, microscopes, machines à écrire, tous les lits des dortoirs, et jusqu'aux serrures et aux cadres de portes arrachés parmi les débris de briques.

On a même creusé le plancher du laboratoire de biologie.

"Nous sommes en train de reconstruire lentement", explique le frère Jacques Saint-Henri, l'adjoint du frère Arsenault.

"Mais c'est très difficile d'obtenir du béton et nos élèves doivent dormir par terre. Il espère que le gouvernement canadien tiendra parole pour l'aide promise, ne serait-ce que pour les lits.

Il pointe ensuite vers la maison des enseignants à quelques pieds du collège, et son toit transpercé par un obus, la seule perte matérielle directe causée par la guerre.

Mais il ne se laisse pas abattre par les énormes difficultés.

"Nous n'avions rien lorsque je suis arrivé ici, en 1932. Nous n'avions rien également en 1940 durant la guerre. Maintenant, nous n'avons toujours rien. Mais nous reconstruisons".



Au sud-ouest de la capitale ougandaise, Kampala, se trouve la ville de Lusaka qui a été largement détruite par les bombardements.

Développement Les Sources, Phase I

Sainte-Foy: une décision politique



Le feu vert du conseil municipal de Sainte-Foy.

par Vincent Cliche

La décision du conseil municipal de Sainte-Foy de donner le feu vert au "Développement Les Sources, Phase I" est essentiellement politique et ne s'appuie sur aucune étude ou recommandation favorable du service de l'urbanisme de cette ville.

Au contraire, le développement immédiat de ce secteur de Sainte-Foy, situé aux confins de la municipalité et enclavé dans le territoire de Cap-Rouge, s'oppose aux études et aux recommandations contenues dans le schéma directeur d'urbanisme du quartier Laurentien, publié en mai 1976.

Dans ce contexte, le conseil municipal a cédé aux pressions de promoteurs agressifs et habiles et aux desirs de la municipalité de Cap-Rouge de débloquent son développement vers le nord-ouest, tout en réglant ses problèmes de circulation sur la rue le Domaine en voyant la possibilité de déboucher les rues de la Rivière et des Jardins.

Mais même Cap-Rouge a dû aller à l'encontre de son plan d'urbanisme qui recommande de ne pas raccorder les rues de la Rivière et des Jardins avec les rues futures de Sainte-Foy. Et pourtant, le maire actuel de Cap-Rouge, M. Yves Blanche, et trois conseillers, MM Jean-Guy Tessier, André Juneau et Roger Flaschner, étaient membres du co-

mité du plan d'aménagement qui faisait cette recommandation, en 1976.

C'est en ce sens que la décision de développer le secteur "Les Sources" est contestable; elle a été prise au niveau politique, sans appuis connus au niveau technique.

Une goutte d'eau?

Le service de l'urbanisme de Sainte-Foy tente de minimiser cet accroissement de ses principes de développement du quartier Laurentien, en expliquant que le "Développement Les Sources Phase I" qui ne comprend que la construction de 43 logements, est une goutte d'eau et que ce seront les autres phases du développement qui pourront mettre en péril le schéma directeur d'urbanisme du quartier.

Cependant, il faut se rendre à l'évidence que si rien ne justifie le premier dans le développement de ce secteur, les autres pas pourront très bien trouver leur justification dans ce premier pas.

Le service de l'urbanisme de Sainte-Foy serait-il inconscient au point de ne pas s'apercevoir qu'il est en train de s'enfermer dans cette logique?

C'est dans optique que la pétition signée par près de 800 citoyens de Sainte-Foy, qui veulent avoir des réponses précises à leurs questions concernant ce développement prend toute son ampleur.

Car à première vue, le ministre des Affaires municipales et la Commission municipale du Québec peuvent être tentés eux aussi de considérer cette contestation comme une goutte d'eau, mais il s'agit peut-être de la pointe de l'iceberg. Le dossier peu reluisant de Sainte-Foy depuis quelques années (transactions de terrains, nombreuses poursuites devant les tribunaux) milite aussi en faveur de l'examen attentif de la pétition des citoyens.

Enfin l'atmosphère qui a entouré l'acceptation de ce projet de développement par le conseil municipal peut aussi laisser les hautes autorités municipales perplexes, car, dans ce dossier, les citoyens de Sainte-Foy ont eu droit à des avis de motion de règlements faits oralement, à une falsification de procès-verbaux où un avis de motion est disparu pour faire place à un autre donné oralement et à au moins trois versions de l'entente intermunicipale avec Cap-Rouge.

Il reste maintenant à connaître la version officielle de l'entente que la ville de Sainte-Foy s'apprête à signer avec le promoteur "Les Placements Beramla Liée" concernant les services municipaux.

S'il n'y a pas de modifications au projet d'entente, qui circule présentement sous le couvert à Sainte-Foy, le conseil municipal doit s'attendre à faire face à une nouvelle série de questions.



pierre champagne de 9h. à 11h. Téléphone: 647-3434

Le gros alimentaire

Ca "mange" en grand au pavillon de l'agro-alimentaire. Pour un dollar ou moins, on peut d'ailleurs y manger à peu près tout, mais surtout des mets Québécois. On y trouve des "œufs-burgers", des pointes de tourtière, des épis de maïs, des petits bouts de saucisse, des cretons, du fromage... et même du "Dubluet".

Voulez-vous savoir ce qui se mange par un peu tout le monde dans le couloir de l'agro-alimentaire? Voici ce qui s'était distribué, à la mi-temps de l'Expo, il y a deux jours.

La Coopérative laitière de l'est du Québec avait vendu 1,700 verres de lait au chocolat, 800 verres de

lait et 800 verres de jus de pomme. Cette même coopérative avait donné 20,000 verres (plus petits) de jus d'orange et 2,000 livres de fromage découpé en petits cubes.

Bilopage a vendu 3,000 pâtés en croûte, 16,000 petits egg rolls et 1,000 sous-marins en cinq jours. En une seule journée, elle vend aussi 800 fondues "parmesan".

La Charcuterie Roy donne, chaque jour, de 20 à 25 livres de cretons et 15 livres de pain de poulet. Corsh a vendu 4,000 smoked meat en cinq jours et Lafleur a distribué 600 livres de saucisses coupées en petits bouts en quatre jours. C'est décidément un pavillon qui porte bien son nom.



Toban Schreyer, quatre ans, s'amuse à sauter sur la trampoline qui se trouve à l'intérieur de la tente du Service des loisirs et des parcs de la ville de Québec. Mme Schreyer surveille la manoeuvre gentiment.

Programme

CE SOIR

20h00 — Concours d'attelage de chevaux d'équitation western, au Pavillon de la jeunesse. Défilé de mode, sur la plaza. Variétés en couleurs, sur la plaza.
20h15 — Holiday on Ice, au Colisée (\$1)

DEMAIN

08h30 — Jugement des bovins Hereford.
11h00 — Ouverture des manèges. Ouverture des pavillons.
12h00 — Ouverture du Salon du black-jack.
13h00 — Présentation des jeunes éleveurs Hereford.
14h00 — Défilé de mode, sur la plaza. Spectacle de Monique Vermont et de Jean Faber, sur la plaza.
14h15 — Holiday on Ice, au Colisée. (\$1)
16h00 — Vente Elite Hereford, au Pavillon de la jeunesse.
19h45 — Courses sous harnais, à l'hippodrome. (\$1)
20h00 — Concours d'attelage de chevaux d'équitation western et de tire de chevaux, au Pavillon de la jeunesse. Défilé de mode, sur la plaza. Monique Vermont et Jean Faber, sur la plaza.
20h15 — Holiday on Ice, au Colisée. (\$1)
23h00 — Folle nuit. Admission gratuite. Animation disco. Manèges à volonté. (\$2)



Tout gouverneur général qui se respecte se doit de rendre visite aux agriculteurs lorsqu'il vient visiter Expo-Québec, une foire agricole avant tout. M. Schreyer, en premier plan, ne devait pas déroger à la règle.

Visite vice-royale

Je ne sais pas ce que ça coûte pour recevoir le gouverneur général du Canada et son épouse, M. et Mme Edward Schreyer, à Expo-Québec, mais je sais une chose c'est que les enfants, les quatre enfants Schreyer et leurs amis ont englouti, hier après-midi, dans les jeux mécaniques seulement, 10 cartes de 30 billets, chacune, et d'une valeur de \$5 la feuille.

C'était aussi le grand luxe dans les tentes où toute cette bande de lurons s'amusaient ferme à tirer de la carabine, des balles de baseball ou tout ce qui peut se "garrocher" pour gagner un toutou. Or ils en ont gagné beaucoup, effectivement. Au moins une bonne dizaine. Certains étaient mérités, d'autres étaient offerts.

N'eut été des photographes, le groupe de jeunes gens aurait passé

complètement inaperçu sur les terrains d'Expo-Québec. Une douzaine de joyeux compères comme on en retrouve souvent, partout, à travers les manèges et les tentes. Il y avait Lisa, Karmel, Jason et Toban Schreyer, respectivement âgés de 17, 15, 12 et 4 ans. Il y avait aussi deux amies des jeunes, Dale Boroski et Cecile Ryan. Et la dame de compagnie, M. Ryan. Et l'accompagnateur officiel Dave Chomiak. Et enfin Marie Pelletier, la fille du maire.

Pendant tout ce batifolage, Son Excellence le gouverneur général et son épouse visitaient plus sérieusement Expo-Québec, s'attardant ici et là avec les agriculteurs, les fonctionnaires, les militaires, les commerçants et les passants. Pour le maire Pelletier, la journée fut plus calme que celle de l'ouverture dont il se souviendra longtemps.



Karmel Schreyer, âgée de 15 ans, à droite, s'amuse follement dans un manège d'Expo-Québec, tandis que son petit frère Toban, quatre ans, commence à trouver son voyage fatigant. Les deux enfants Schreyer sont accompagnés de Cecile Ryan, la jeune fille de la dame de compagnie.

16 morts dans l'écrasement de deux avions à l'atterrissage

(D'après PC) — Sept personnes ont été tuées dans l'écrasement à l'atterrissage d'un avion bimoteur Grumman Goose de la Trans Provincial Airline, à l'aéroport de Prince Rupert, Colombie-Britannique, peu avant minuit, hier.

Trois autres personnes ont été blessées, dont deux très grièvement.

Mercredi soir, un autre avion s'était écrasé à Frobisher Bay, dans les Territoires du Nord-Ouest, au moment d'atterrir également, et ses neuf occupants ont aussi péri.

Deux enquêteurs du ministère fédéral des Transports se sont rendus à Frobisher Bay, hier, pour examiner minutieusement l'endroit où le bimoteur Otter de Havilland s'est écrasé.

Un porte-parole de ce ministère à Montréal, M. Armand Cloutier, a laissé entendre qu'il faudra plusieurs semaines avant de savoir la cause de la tragédie.

L'avion provenait de Brevoort Island, à 130 km au nord-est de Frobisher Bay. Il est parvenu à destination dans le temps prévu, en dépit du mauvais temps.

Le président de Bradley Air Services, de Carp, Ontario, à qui l'avion appartenait, a déclaré que la cause était inconnue. M. John Jamieson a précisé que l'appareil était en bon état et qu'il était piloté par un équipage expérimenté dans l'Arctique.

Six des victimes étaient à l'emploi de la société Southeastern Commonwealth Drilling Ltd et elles retournaient dans le Sud après avoir travaillé pendant 28 jours à un puits de pétrole dans le détroit de Davis. Le pilote et le copilote ont aussi péri, ainsi qu'un photographe qui avait

visité le puits de pétrole.

Les victimes seraient de l'Ontario et des Etats-Unis. La Gendarmerie

royale a laissé entendre que les noms ne seraient pas révélés avant que les familles ne soient parvenues.

Les expropriés se disent étrangers à l'incendie survenu à Moncton

(D'après PC) — Le président du comité des expropriés du parc national de Kouchibouguac, situé au Nouveau-Brunswick, M. Jackie Vautour, a nié, hier, que des expropriés aient pu participer à l'incendie du bureau de M^e Léonide Cyr, de Moncton, avocat représentant Parcs Canada au cours des procédures qui ont conduit à l'expropriation des habitants du parc.

L'incendie, survenu mercredi soir, a plus tard été revendiqué par un groupe s'identifiant comme étant la cellule Beaubassin. Dans un communiqué écrit en français qu'on a trouvé dans une cabine téléphonique de

l'université de Moncton, la cellule Beaubassin fait peser la menace de d'autres attentats "si les expropriés qui occupent leurs terres dans le parc national de Kouchibouguac étaient expulsés".

M. Vautour a dit, hier, qu'il ne connaissait pas la cellule Beaubassin dont il n'approuve pas les tactiques. Le chef du service de police de Moncton, M. Greg Cohoon, a précisé, hier, qu'aucun suspect n'avait été appréhendé. Il a dit que le service de sécurité de la GRC avait été saisi de l'affaire et qu'il pourrait participer à l'enquête.

Objets sacrés trouvés

Des policiers de la Sûreté du Québec ont mis la main sur des objets religieux de valeur et ils en ignorent la provenance.

Il s'agit de deux calices en or, d'un bénitier avec goupil, d'un crucifix en argent et de deux patènes en or. Un des calices porte l'inscription "In

Memory of Mrs Anna Charron, April 30, 1959".

Toute information pouvant permettre de trouver le ou les propriétaires de ces objets sera traitée confidentiellement par l'agent Fiset, Sûreté du Québec, détachement de Saint-Joseph de Beauce, tél. 397-5247.

Du 9 au 31 août
Vente semi-annuelle Univers Décor

Univers Décor met le design à la portée de tout le monde

universdécor inc.

3070, chemin St-Louis, Ste-Foy. Tél.: 658 0664



MUNICIPALITE DE ST-REDEMPTEUR

AVIS PUBLIC ZONAGE AGRICOLE
LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE
Corporation Municipale de Saint-Rédempteur
AVIS D'ASSEMBLEE PUBLIQUE

Avis est par les présentes donné, en vertu de l'article 47 de la loi, qu'une assemblée publique sera tenue pour entendre les représentations de toutes personnes intéressées par la délimitation de la zone agricole.

Les personnes intéressées peuvent faire des représentations à la Corporation municipale et en aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou lui en transmettre copie.

L'assemblée publique aura lieu le 10 septembre 1979 au lieu ordinaire des séances du Conseil, à 20 heures.

Donné à Saint-Rédempteur, ce 30e jour d'août 1979.

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC

HENRI-LOUIS BEAUDOIN, SECRETAIRE-TRESORIER.

"FERBLANTECH INC."
Ferblanterie 667-7774

Fabrication de tout objet en tôle, conduits, solen, col de cygne, chapeaux chinois, etc.

1280, boul. Ste-Anne Villeneuve

Les grévistes de l'Alcan ont accepté les offres à 75.5%

par Léonce GAUDREAU
envoyé spécial du SOLEIL

JONQUIÈRE — La grève de l'Alcan aura duré exactement trois mois. Les employés de l'Alcan du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Beauharnois ont en effet accepté, hier, dans une proportion de 75,5 pour 100, les propositions soumises plus tôt cette semaine par les médiateurs gouvernementaux François Guérin et Marcel Béliveau. Les résultats ne furent connus que tard la nuit dernière. On prévoit que d'ici quatre semaines, la production aura retrouvé son rythme normal.

Il ne reste plus qu'à la compagnie à accepter le rapport de médiation. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Comme on l'avait annoncé hier, les quelque 7.200 employés de l'Alcan bénéficieront d'une augmentation moyenne de salaire de \$3.21 pour les trois années de durée de la convention, équivalent à une augmentation de 37 pour 100. Le journalier gagnera \$3.03 de plus, voyant ainsi son salaire horaire passer de \$6.51 à \$9.54, tandis que l'électricien gagnera \$12.05 de l'heure d'ici trois ans. Avant le débrayage du 1er juin, il gagnait \$8.66.

Malgré l'importance de ces hausses, les employés de l'Alcan membres de la Fédération (indépendante) des syndicats du secteur de l'aluminium (FSSA) n'ont cependant pas pu obtenir la parité salariale avec leurs confrères de la Reynolds de Baie-Comeau, mais ils ont cependant réussi à réintroduire dans leur contrat le principe de l'indexation de leur salaire puisqu'ils bénéficieront d'un ajustement si l'indice des prix à la consommation dépasse 7 pour 100, principe qu'ils avaient laissé échapper lors de la grève de 1976.

Les propositions contenues dans le rapport de médiation représentent une augmentation globale de \$123 millions, soit \$11 millions de plus de ce que la compagnie offrait avant le début de la grève.

Mandat de grève

Il y a un peu plus de trois mois, le principal groupe d'employés de l'Alcan était réuni au centre sportif d'Arvida pour donner à plus de 90 pour 100 un mandat "ouvert" de grève. On n'en espérait pas tant du fait, principalement, que plus des trois quarts de ces employés avaient connu trois ans plus tôt une grève qui avait duré cinq mois, coûté \$7,5 millions en frais directs d'allocations aux grévistes, et avait été considérée comme un échec. Cette grève-ci aura coûté 3 millions de dollars.

Munis d'un mandat aussi clair, les dirigeants de la FSSA ordonnèrent, le 1er juin, un premier arrêt de travail de 48 heures pour finalement le transformer en grève générale.

Trois mois plus tard, c'est-à-dire hier après-midi, ces grévistes se retrouvaient au "colisée" de Chicoutimi (le centre sportif Georges-Vézina) pour entendre le compte rendu de leurs négociateurs.

Simultanément, à Jonquièrre, Alma et Beauharnois, les syndicats de la FSSA faisaient de même avant d'enregistrer plus tard dans la soirée leur vote sur ces propositions.

Dans l'amphithéâtre de Chicoutimi, déjà prêt pour la nouvelle saison de hockey, la moitié des quelque 5.000 syndiqués avaient répondu à la convocation mais à peine une

heure plus tard, il ne restait plus que quelques centaines d'ouvriers dans les gradins. Les autres avaient déjà fait leur choix à la présentation favorable du rapport du médiateur que leur président Jean Halley venait de leur faire. C'est ainsi que pour la dernière demi-heure, les dirigeants syndicaux, installés bien au centre de la patinoire, se retrouvèrent surtout avec les opposants à l'adoption de ce rapport de médiation.

Dissidence

Le conseil fédéral de la FSSA avait décidé de ne pas

faire de recommandation formelle aux syndiqués, mais le président Jean Halley présenta tout de même le rapport de telle manière que cela a été perçu comme une invitation à l'accepter.

A l'un des dissidents qui sont restés jusqu'à la fin de la réunion, M. Halley expliqua qu'au début de la grève, il y avait une différence de 71 sous entre les demandes syndicales et la dernière offre de la compagnie. Le rapport de médiation a réduit cet écart à 34 sous. Le comité de négociation ne croyait pas qu'un mois ou deux de grève

pouvait être justifié pour obtenir peut-être un autre 10 ou 15 sous de plus. Il craignait de plus qu'une autre pétition soit présentée pour chercher à obliger la direction syndicale à soumettre le rapport au vote des membres.

A la mi-juillet, la moitié des quelque 180 syndiqués des pouvoirs électriques de l'Alcan de la région d'Alma avait vainement tenté, malgré une pétition, d'obliger leurs dirigeants à tenir une assemblée générale pour se prononcer sur les dernières offres patronales.

Ce ne fut d'ailleurs pas la seule dissidence. Au début de juillet, la FSSA dut faire face à une désaffection importante, soit celle de son syndicat des installations portuaires de La Baie. Plus de 80 pour 100 des quelque 400 employés portuaires de l'Alcan acceptèrent les dernières offres patronales du 31 mai que la FSSA avait pourtant jugé bon de rejeter. Ils rentrèrent au travail avec, en poche, une garantie patronale qu'ils bénéficieraient de toutes les conditions supérieures que leurs confrères grévistes pourraient décrocher.



Le Soleil, Léonce Gaudreau

Entouré de ses principaux adjoints, c'est du centre de la patinoire du centre sportif Georges-Vézina de Chicoutimi, que le président Jean Halley a fait la présentation des gains obtenus après trois mois de grève. Il se trouva à la troisième... période presque seul. Les opposants restèrent jusqu'à la fin.



Cortina

pour s'envelopper et se sentir belle...

Un cardigan comme celui de gauche vous plaira longtemps. Il est ajusté, boutonné sur toute sa longueur et il a deux grandes poches plaquées et une écharpe assortie. Beige, bourgogne ou naturel, P-M-G- \$36.00

celui de droite vous sera aussi pratique qu'un veston. Des revers bien proportionnés, une ceinture à la taille et de grandes poches plaquées en feront votre favori. Brun ou gris, P-M-G- \$38.00

disponibles à notre département de sport

Dites: portez à mon compte.

• mail st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon •



MAISONNEC
M. J.-Raymond JOBIN
Maisonnecc est fier de pouvoir compter sur un homme possédant 20 années d'expérience dans la vente.
M. Jobin invite sa nombreuse clientèle et ses amis à venir constater les prix avantageux de Maisonnecc.
872-4610
4270, boul. Hamel ouest
Ancienne-Lorette (ANNE)

GETTE ANNEE, L'EXPO EST CHEZ GASTON. DURANT L'EXPO-QUEBEC, VISITEZ

LE PAVILLON G.L.

AU 100, RUE CHABOT VILLE VANIER - 683-3471

Cette année, l'Expo ça se passe chez nous... Venez fêter ça!

ENEZ DEGUSTER AU MAGASIN LE VRAI **HOT DOG de L'EXPO** Une gracieuseté de **BILOPAGE et GAI-LURON** De plus, des milliers de ballons seront distribués **PEPSI-COLA** Breuvage

RABAIS DE 20 à 50%

sur certains

ECHANTILLONS DE PLANCHER DANS LES SALONS, CHAMBRES, DINETTES, DE MARQUES TELLES QUE:

THIBEAU, POITRAS, VILAS, SAMTON, NADEAU, VALLIERES, PRINCEVILLE, SUPREME.

LOT DE REFRIGERATEURS bosselés ou égratignés par le transport, offerts à prix exceptionnels

SECHEUSE Hotpoint

Modèle DE 302

199⁹⁵

A ce prix, la corde à linge restera aux oiseaux!

LOT DE CUISINIÈRES 30"

Surface lisse, autonettoyantes, facile à nettoyer, dans les couleurs or, avocat ou rouge. Valeurs allant jusqu'à \$795. UN SEUL PRIX

\$395

ZENITH PRIX LIQUIDATION SUR MODELES 1979 TV 14 - 20 - 26 pouces COULEUR A PARTIR DE

PRIX EXPO 399⁹⁵

- Admiral
- Hotpoint
- Roy
- White-Westinghouse
- Toshiba
- Zenith

A PRIX EXPO!



L'ÉCRAN IDEAL POUR LA FAMILLE!

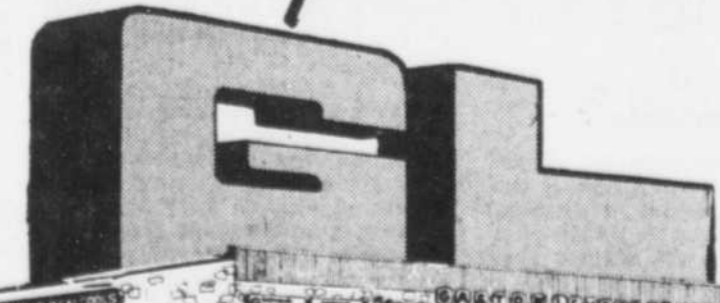
ZENITH

Modèle de table compact et décoratif. Joli coffret brun foncé avec garnitures dorées. Antenne VHF et UHF. Châssis 100% transistorisé. Modèle L 1912 W

PRIX EXPO

GASTON

Levesque INC.



100, RUE CHABOT, VILLE VANIER, 683-3471

économie

Nordair -Québecair: la SID veut être du groupe

par Pierre PELCHAT
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — La Société d'investissements Desjardins veut à tout le moins une "présence significative", selon les termes de son président, M. Guy Bernier, dans l'éventuel holding qui regrouperait Nordair et Québecair.

Cet organisme de placements industriels du mouvement Desjardins a présenté dernièrement au président de Québecair, M. Alfred Hamel, une offre d'achat d'un bloc d'actions de la compagnie aérienne.

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, à Montréal, durant laquelle M. Hamel a confirmé l'acquisition des intérêts détenus dans Québecair par le financier montrealais Howard Webster, le p.d.g. de Québecair a laissé entendre que la transaction avec la SID est imminente.

"Ce n'est que le temps qui a manqué ces derniers jours pour finaliser cette participation", a-t-il indiqué. M. Hamel n'entend toutefois pas se départir du contrôle de Québecair, lui qui détient maintenant 93 pour 100 du capital-actions du transporteur aérien québécois.

Appelé à préciser ce qu'il entendait par une "présence significative", M. Bernier a indiqué que la SID intervenait généralement dans une entreprise lorsqu'elle peut détenir entre 20 et 50 pour 100 du capital-actions. Toutefois, on remarque que ces critères n'ont pas été appliqués dans le cas de la Corporation de La Vérendrye et de Culinar. Dans la première, la SID possède environ 15 pour 100 du capital-actions tandis que Culinar est propriété du mouvement coopératif Desjardins à plus de 50 pour 100.

Rappelant que la SID est en négociations avec M. Hamel depuis janvier dernier, M. Bernier a admis que l'attrait d'un investissement dans Québecair résidait dans le regroupement possible avec Nordair afin de créer un seul transporteur aérien régional au Québec. Cette fusion permettrait des économies appréciables et assurerait une meilleure rentabilité des opérations.

"Il est évident que la réalisation de ce projet va demander une forte capitalisation", a-t-il poursuivi. Et d'ajouter le président de la SID, "M. Hamel doit exercer le leadership

du regroupement."

Regroupement

D'autre part, le grand patron de Québecair a lancé un appel à tous les autres investisseurs impliqués dans le dossier Québecair-Nordair afin de se regrouper pour rationaliser le transport aérien au Québec.

M. Hamel a affirmé devant les



M. Alfred Hamel, président de Québecair

journalistes qu'il n'y avait pas de "lutte" avec la Fédération des caisses d'épargne économique mais plutôt une "émulation très poussée". La Fédération des caisses d'épargne avait présenté une offre d'achat des intérêts détenus par M. Webster dans Québecair mais ce dernier a préféré la proposition de M. Hamel.

De plus, l'homme d'affaires de Saint-Félicien a nié qu'il ait eu une entente tacite avec le président de la Fédération des caisses d'épargne, M. Jacques Gagnon, afin que ce groupe financier lui laisse le champ libre pour l'achat de Québecair en retour de quoi, son groupe se retirerait de la course pour acquérir Nordair.

Pour appuyer ses dires, M. Hamel a rappelé que son groupe a présenté au gouvernement fédéral l'offre d'achat "la plus intéressante" pour prendre possession de Nordair.

Parlant de la société de gestion qui pourrait être formée pour fusionner les deux compagnies aériennes, le p.d.g. de Québecair a laissé entendre qu'il ne poserait pas de conditions pour détenir la majorité des actions du nouveau holding.

"Il n'existe, a-t-il déclaré, aucun pourcentage définitif de participation d'établissement entre les groupes avec qui j'ai négocié pour le projet Québecair-Nordair. Nous devons faire preuve de souplesse et de réalité dans nos discussions."

En outre, on n'écarte pas la

compagnie aérienne inaugurerait la ligne Gatineau-Québec en décembre prochain. L'avion utilisé sera un F-27. M. Hamel a ajouté que Québecair avait demandé deux nouvelles lignes au gouvernement fédéral sans en dire plus. On entend se départir des trois BAC-111 d'ici un an.

En outre, on a fait savoir que la



possibilité d'inclure dans le groupe la compagnie aérienne Eastern Provincial Airways qui opère dans les Maritimes. M. Hamel a indiqué avoir eu des entretiens avec le président d'EPA.

Nouveaux avions

Par ailleurs, le p.d.g. de Québecair

Mince surplus commercial du Canada en juillet

OTTAWA (PC) — Le Canada a tellement acheté des pays étrangers en juillet qu'il a enregistré durant cette période son plus mince surplus commercial mensuel pour cette année.

Selon les dernières données fournies hier par Statistique Canada, le surplus de nos exportations sur nos importations est tombé d'une valeur de \$206 millions en juin à \$77 millions en juillet.

L'agence fédérale souligne qu'au cours du mois dernier les importations ont augmenté de 10,2 pour cent équivalant à \$5,1 milliards. En même temps, nos exportations augmentaient d'un modeste 7,1 pour cent pour une valeur de \$5,17 milliards.

Ces données décevantes sur notre commerce extérieur expriment une tendance manifeste depuis le début de l'année.

Durant la première moitié de 1979, le surplus commercial du Canada a été de \$970 millions; il était de \$1,9 milliard durant les six mois correspondants de 1978.

Dans son discours sur l'état de l'économie, il y a environ un mois, le ministre des Finances, M. John Crosbie, avait prédit que le surplus de notre commerce extérieur représenterait cette année \$2,1 milliards. L'an dernier, le Canada avait inscrit un écart record de \$3,5 milliards en a

favorable entre ses exportations et ses importations.

De longue date, le commerce extérieur a été une des activités les plus fructueuses de l'économie canadienne.

Toutefois, certains économistes avaient depuis quelque temps donné l'avertissement que le Canada ne pouvait pas s'attendre à maintenir son niveau de ventes aux États-Unis, son plus important partenaire commercial, parce que tout indiquait que ce pays se dirigeait vers un ralentissement économique néfaste.

Un surplus commercial considérable a permis au Canada, dans le passé, de contrebalancer ses dettes à l'étranger, décollant de la perte de ses devises avec les touristes canadiens à l'étranger, des intérêts à payer sur les emprunts hors du pays, et des dividendes à verser aux actionnaires étrangers de compagnies canadiennes.

M. Crosbie avait prévu que, compte tenu de ce déficit avec le surplus commercial anticipé de \$2,1 milliards, le Canada aurait terminé l'année 1979 avec \$7 milliards dans le rouge. L'an dernier, le déficit de notre balance internationale avait été de \$5,3 milliards.

Les données préliminaires fournies hier exerceront vraisemblablement des pressions sur le dollar qui a clôturé mercredi sur les marchés

internationaux à 85,38 cents US.

Au début de la semaine, il valait 85,7 cents.

Les cambistes des marchés monétaires, aussi bien au sein du gouvernement que dans le secteur privé, se plaignent que Statistique Canada aggrave les problèmes auxquels fait face la devise canadienne en publiant de façon trop hâtive des données commerciales préliminaires, comme celles de jeudi, que l'on doit souvent corriger par la suite.

Wilson désappointé

Le ministre du Commerce, M. Michael Wilson, a qualifié hier de désappointant le surplus minime du commerce extérieur canadien, enregistré le mois dernier, mais a ajouté que ce pourrait être là le prix à payer pour accroître les chances de progrès économique à l'avenir.

Dans une entrevue accordée depuis son bureau de comté de Toronto, M. Wilson a admis que le surplus de \$77 millions de juillet était moins bon que ce qu'il avait espéré. Le surplus de la balance des paiements avait été de \$206 millions en juin.

Ces chiffres dévoilés plus tôt dans la journée, estime-t-il, montrent clairement que le Canada ne pourra pas afficher la performance de l'an dernier.

Voyant le bon côté de la situation, le ministre a souligné qu'une bonne partie de l'argent dépensé à l'étranger avait servi à acquérir de la machinerie et de l'équipement lourds, introuvables au Canada.

Une fois les usines ainsi équipées, ajoute-t-il, elles devraient produire plus, embaucher plus de travailleurs et relancer l'économie.

La poussée des importations le mois dernier accrédite sa théorie, déclare-t-il, mais il souhaite regarder de plus près les statistiques avant de se prononcer plus en détail.

Selon les données préliminaires de Statistique Canada, les importations ont crû de 10,2 pour cent en juillet pour atteindre \$5,1 milliards. Les exportations n'ont monté que de 7,1 pour cent et valaient en tout \$5,17 milliards.

Broadbent

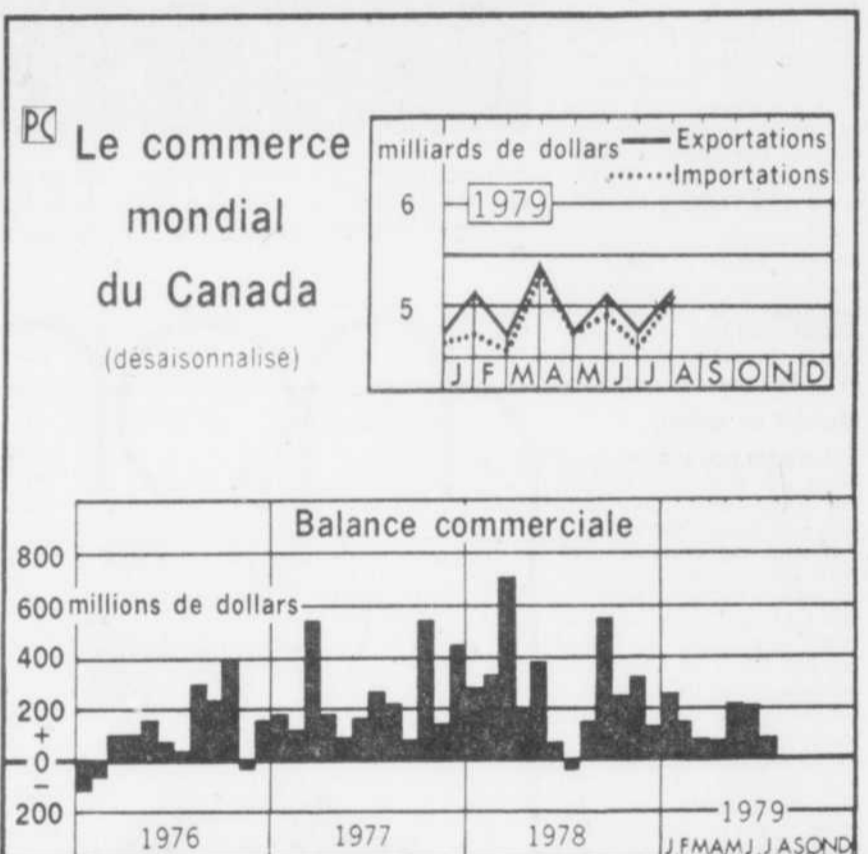
Selon le chef du Nouveau parti démocratique Ed Broadbent, les libéraux sont autant à blâmer que les conservateurs face à "ce dégat révélé par les chiffres du commerce extérieur" et il dit ne pas comprendre pourquoi l'administration Clark suit la même politique économique que celle de M. Trudeau.

Le député d'Oshawa a demandé à M. Clark et au ministre des Finances John Crosbie de protéger les Canadiens de la détérioration à venir de l'économie des États-Unis et suggère à cette fin une augmentation des dépenses de travaux publics, des avantages fiscaux pour les citoyens à bas revenus et l'annulation de toute hausse prévue des prix du pétrole.

Chez les libéraux, le porte-parole financier Herb Gray a accusé le gouvernement de ne pas reconnaître la gravité de la situation dans laquelle le Canada semble s'installer.

Une foule de mesures peuvent être prises par les Tories, croit-il, pour renforcer l'industrie afin qu'elle encaisse les effets de la récession américaine mais le PLC n'en donnera pas de détails avant que le gouvernement fasse des propositions concrètes.

M. Crosbie a déjà évalué que le surplus du commerce extérieur sera de \$2,1 milliards à la fin de l'année par



Léger surplus

Le Canada a enregistré un léger surplus de \$77 millions dans ses échanges commerciaux en juillet dernier alors que le surplus avait été de \$206 millions en juin. Les importations ont augmenté de 10,2 pour 100 alors que les exportations ne se sont accrues que de 7,1 pour 100.

rapport au record de \$3,5 milliards en 1978.

Déficit touristique

Une deuxième série de chiffres publiés hier par l'agence fédérale laisse voir une légère amélioration du déficit touristique par rapport à l'année dernière.

Jusqu'au 30 juin, les Canadiens avaient dépensé \$1,27 milliard de plus à l'étranger que ce que les touristes d'ailleurs avaient dépensé au Canada. Pendant les six premiers mois de 1978,

ce déficit avait été de \$1,34 milliard.

M. Wilson se dit encouragé par les chiffres du tourisme et convaincu que ce sera encore mieux pour juillet et août.

La disponibilité de l'essence au Canada, ajoute-t-il, y attire les visiteurs US tandis que la pénurie aux USA incite les Canadiens à prendre leurs vacances au pays.

Les hôtels et motels du Canada ont rapporté avoir rempli tout l'été, a-t-il dit.

Le Produit national brut canadien baisse de 0,7%

OTTAWA (PC) — Pour la première fois depuis la mi-1976 le Produit national brut a baissé au cours du deuxième trimestre de cette année au Canada, révèlent les chiffres publiés hier par le bureau fédéral de la statistique.

Calculée sur une base annuelle, la production nationale de biens et services a faibli de 0,7 pour cent, par rapport au même trimestre de l'année dernière.

Cette indication d'un ralentissement de l'activité économique du pays survient après un premier trimestre étonnamment bon, où l'économie avait progressé au rythme annuel de 6,8 pour cent. Mais les autorités gouvernementales faisaient remarquer que cette croissance était anormalement forte et que l'économie ne pourrait pas suivre ce train-là durant le reste de l'année.

La valeur totale des biens et services produits au cours du deuxième trimestre s'établit à \$253,78 milliards, contre \$248,03 milliards pour le trimestre précédent. Bien que le deuxième trimestre marque une hausse de 2,3 pour cent, la valeur de la production a diminué compte tenu de l'inflation.

Recul des exportations

D'après le bureau de la statistique, une grande partie de la baisse provient d'un recul des exportations. L'économie américaine s'étant affaiblie, nos voisins ont diminué leurs achats de biens produits chez nous.

Les consommateurs ont dépensé moins d'argent que durant le premier trimestre, les entreprises ont réduit

leurs investissements dans l'outillage et le matériel et liquidé une partie des stocks accumulés dans leurs entrepôts.

Ces facteurs conjugués ont forcé les industries à réduire leur production, ce qui a provoqué une baisse de toute la production canadienne.

Officiellement le pays n'est pas en récession, phénomène que les économistes définissent comme étant deux trimestres consécutifs sans aucun progrès de l'économie.

Il n'en va pas de même aux États-Unis, où les autorités ont déclaré, cette semaine, que le pays était bel et bien installé dans la récession. D'après les économistes de l'Administration, la question qui se pose est de savoir quelle sera la durée et l'ampleur du phénomène.

Situation grave

Au Canada, le chef du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, a dit que la situation était très grave, vu que c'était le pire trimestre depuis trois ans.

"Le premier ministre doit agir immédiatement, afin d'éviter une forte hausse du chômage cet hiver", a-t-il déclaré.

Quelques minutes après la publication des chiffres officiels de l'économie, M. Broadbent a réuni les journalistes. Il a attribué les mauvais résultats principalement à la mauvaise situation économique aux États-Unis, et invité le gouvernement à prendre des mesures pour que notre pays ne connaisse pas le sort qui est fait aux Américains.

Il a recommandé, entre autres mesures, un allègement fiscal pour les

personnes à faibles et moyens revenus, une baisse de un pour cent des taux d'intérêt, un programme de travaux publics pour améliorer le réseau des transports du pays, et l'annulation de la hausse de \$1 du prix du baril de pétrole prévue pour le 1er janvier.

Trop tard pour agir

De son côté le critique en matière de finance au sein du Parti libéral, M. Herb Gray, a refusé de proposer des mesures pour maintenir l'économie en marche. Mais, a-t-il dit aux journalistes, le pays semble glisser vers une récession et il est peut-être trop tard pour agir efficacement d'ici à la rentrée des parlementaires en octobre.

Il a répété les demandes formulées par son parti, à savoir que les députés soient rappelés immédiatement à Ottawa et qu'un budget soit déposé le plus tôt possible.

Ce budget, a-t-il dit, devrait être conçu dans le dessein de réduire les effets de la récession-américaine sur le Canada.

Il n'est pas juste, à son avis, de demander aux Libéraux qui étaient au pouvoir durant une bonne partie du deuxième trimestre, de s'expliquer sur le ralentissement économique à cette époque.

"Les libéraux ont laissé l'économie en meilleur état qu'elle ne l'était depuis quelque temps", a affirmé M. Gray.

D'après lui, le premier ministre Joe Clark ferait bien de prendre exemple sur le gouvernement Thatcher de Grande-Bretagne, qui a présenté un budget un mois après avoir été élu.

Solde de billets: Ottawa bloque les compagnies américaines

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne des transports a ordonné hier, la suspension de la vente d'automne de billets d'American Airlines et d'Eastern Airlines pour des vols entre le Canada et les États-Unis.

Arrêt

Air Canada avait mis fin à sa propre vente d'automne de billets aux États-Unis, mercredi, par anticipation de la décision défavorable du président Carter, qu'on a qualifiée à Washington d'absolue, laissant entendre qu'aucune considération spéciale ne serait accordée aux Canadiens qui ont déjà des billets.

Air Canada a estimé entre 35,000 et 55,000 le nombre de billets déjà vendus pour des

destinations américaines.

Les économies qu'on avait promises, sujettes à l'approbation gouvernementale, étaient considérables. C'est ainsi qu'on vendait pour \$239 un billet aller-retour San Francisco-Ottawa, qui est habituellement \$488.

Les deux transporteurs américains offraient des avantages semblables. Mais on ignore combien de passagers avaient déjà acheté d'eux de tels billets à prix réduits.

Ironiquement, le différend entre Ottawa et Washington ne réside pas sur le prix réduit des billets, mais sur les conditions que les passagers doivent remplir pour les obtenir.

Union Canadienne La Normande

AVIS DE DIVIDENDE
Aux actionnaires de
L'UNION CANADIENNE,
COMPAGNIE
D'ASSURANCES

Prenez avis que le Conseil d'administration, à une assemblée tenue le vingt-troisième jour d'août 1979, a déclaré un dividende de \$0,25 par action ordinaire, payable le 5 septembre 1979, aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés dans les livres de la Compagnie à la clôture des opérations le 22 août 1979.

SILLERY, le 27 août 1979.
Georges-H. Larouche,
Secrétaire.



NOMINATION
Rémi-P. Cloutier
Monsieur Georges-C. Clermont, vice-président, Administration, Compagnie Internationale de Papier du Canada, est heureux d'annoncer la nomination de Rémi-P. Cloutier au poste de directeur des communications. Monsieur Cloutier était directeur du marketing puis directeur général de la division des cartonnages uniservice de la Compagnie, laquelle fabrique les cartons PURE-PAK au Canada. Il bénéficie d'une vaste expérience en gestion et en marketing. Dans le cadre de son nouveau mandat, il veillera à ce que les objectifs fixés par le plan d'action des communications à la CIP soient atteints. Il sera responsable de toutes les communications avec les employés et le public en général. Le bureau de monsieur Cloutier sera situé au siège social à Montréal. (ANN.)

en un clin d'oeil

Groupe Moderne, de Montréal, achète BVD

Le conseil d'administration de la maison de mode Stewart Limitée, annonce que la compagnie Groupe Moderne, de Montréal, a fait l'acquisition de la totalité des actions de la maison de mode Stewart Limitée, et de sa compagnie affiliée, la firme BVD. La compagnie Groupe Moderne est spécialisée dans la confection de chemises et blouses pour le marché canadien et étranger. La compagnie a quatre usines au Québec, soit à Saint-Honoré et à Saint-Martin dans la Beauce, à Saint-Liboire, dans le comté de Bagot, et à Saint-

Romuald, en banlieue de Québec. Elle possède également une usine à Vancouver. Le siège social est situé au 4800 ouest, rue Jean-Talon, à Montréal.

Aide de Québec aux producteurs de céréales

Le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, a annoncé hier deux mesures pour venir en aide aux producteurs de céréales de type orge, avoine ou blé. D'une part, de l'aide financière sera consentie pour la construction de centres de

traitement ou d'entreposage de graines de semence d'orge, de blé ou d'avoine. D'autre part, les 10.000 agriculteurs québécois qui produisent actuellement l'un des trois produits pourront s'inscrire au régime d'assurance-stabilisation des revenus. On prévoit que d'ici 1984, plus de 11,8 million sera versé dans le cadre du programme de construction d'équipements d'entreposage ou de traitement, estime M. Garon. L'aide gouvernementale sera de \$250.000 ou de 50 pour 100 de la valeur du projet de construction, selon la plus haute possibilité.

Contrat de \$30 millions à Prestolite du Canada
La division Prestolite de la compagnie Eltra de Canada Ltd a récemment obtenu un contrat de \$30 millions prévoyant la fourniture de batteries pour les usines de fabrication de voitures et de camions Ford à Oakville, Ontario. Ce contrat, qui entre en vigueur avec l'année modèle 1981, durera trois ans. Pour être en mesure de remplir ce

contrat, Prestolite a dû accroître sa capacité de production de 60 pour 100. A cette fin, elle agrandira et concentrera sa production à son usine de Maple en Ontario, ce qui entraînera la fermeture de son usine de Toronto. Prestolite a également une usine à Drummondville et à Calgary en Alberta.
L'or atteint \$319,375 à Londres
L'or, très demandé pendant toute la journée, a clôturé hier à Londres au niveau record de 319,375 dollars, en progrès de 3,25 dollars sur la veille.

Au marché des changes, le dollar et la livre sterling sont retournés à la baisse après plusieurs jours de progrès. Les banques centrales sont intervenues à plusieurs reprises pour stabiliser la tendance qui, sous l'effet du ratissage de fin de mois, a accusé par moment une grande irrégularité.
Le dollar risque de baisser de moitié tous les 5 ou 7 ans
Le dollar va perdre la moitié de sa valeur tous les cinq ou sept ans si le taux d'inflation actuel se maintient, a déclaré, lun-

di, M. Henry Wallich, membre du Federal Reserve Board, la Banque Centrale américaine. M. Wallich estime que les Etats-Unis se trouvent à nouveau dans une récession, car les Américains ont été contraints d'acheter moins du fait de l'inflation. Par ailleurs, selon des statistiques publiées par le ministère du Travail, les salaires aux Etats-Unis ne suivent pas le rythme de l'inflation. Les revenus agricoles seront inférieurs aux prévisions, et les investissements américains à l'étranger sont en augmentation.

L'or

WINNIPEG (PC) — Cours de l'or à terme, en dollars américains, à la Bourse des céréales de Winnipeg

	Contrats de 400 onces	Contrats de 100 onces		
	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
Oct 79	322,30	322,30	322,00	322,808
Jan 80	322,30	322,30	322,00	322,108
Apr 80	322,30	322,30	322,00	341,30A
Jul 80	322,30	322,30	322,00	340,008
Oct 80	322,30	322,30	322,00	337,508

Volume mercredi: 0 contrats.

	Contrats de 100 onces			
	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
Sep 79	320,20	320,20	320,00	320,208
Déc 79	320,00	320,00	320,00A	320,208
Mar 80	320,00	320,00	320,00	338,508

Volume mercredi: 3 contrats.

bénéfices

par la Presse Canadienne

B.C. Sugar Refinery Ltd., neuf mois clos le 30 juin: 1979, \$5,700,000, \$2,35 par action; 1978, \$4,300,000, \$1,73.

Camflo Mines Ltd., semestre clos le 30 juin: 1979, \$5,224,338, \$1,50 par action; 1978, \$2,365,807, 67 cents.

Chromasco Ltd., semestre clos le 30 juin: 1979, \$14,000, aucun chiffre par action; 1978, \$1,356,000, perte.

Cockfield, Brown and Co. Ltd., semestre clos le 30 juin: 1979, \$322,600, 54 cents par action; 1978, \$134,000, 22 cents.

Gesco Distributing Ltd., neuf mois clos le 29 juin: 1979, \$313,800, 31 cents par action; 1978, \$60,200, six cents.

Panacana Industries Ltd., neuf mois clos le 30 juin: 1979, \$81,000, deux cents par action; 1978, \$85,000, deux cents.

Robinson, Little and Co. Ltd., semestre clos le 30 juin: 1979, \$286,401, 24 cents par action; 1978, \$163,970, 13 cents.

Royal Bank of Canada, neuf mois clos le 31 juill.: 1979, \$186,590,000, \$5,10 par action; 1978, \$157,882,000, \$4,31.

United Siscoe Mines Ltd., semestre clos le 30 juin: 1979, \$248,580, cinq cents par action; 1978, \$255,700, perte, aucun chiffre.

fonds mutuels

Cours transmis par la Presse Canadienne. Ces cours représentent la valeur de l'actif net par action (VANPA) de chaque fonds.

Membres de l'ACFM

ACF Group	Exco-Boy Group	Non-membres
Alta Growth 5.56	Canwest 20.48	Atlantica Fd 6.56
Can. Sec. Gth 4.43	Dividend 5.23	Assoc. Inv 8.57
Can. Sec. Gth 8.96	Growth 15.29	Beaumont 5.78
Can. Invest 4.42	Income 4.33	Can. K-2 5.66
Can. Inv. 7.43	Internat 14.98	Can. S-1 19.51
Comp. Inv. 9.65	Leverage 6.76	Can. S-4 6.14
Equity 15.92	Value 6.77	Can. S-5 3.83
Japan 14.07	Value 7.60	Can. S-6 16.97
Money Mkt 10.00	Value 7.60	Can. S-7 3.15
Optim. Equity 4.67	Value 10.71	Can. S-8 3.46
Special 7.20	Value 4.17	Can. S-9 8.27
U.S. Canadian 7.30	Value 9.96	Can. S-10 18.75
U.S. Compound 8.18	Value 1.29	Can. S-11 6.95
U.S. Dividend 5.45	Value 15.87	Can. S-12 11.00
U.S. Equity 4.56	Value 4.35	Can. S-13 17.17
U.S. Growth 3.31	Value 15.65	Can. S-14 7.27
U.S. Income 9.94	Value 6.27	Can. S-15 7.66
U.S. Invest 9.89	Value 6.83	Can. S-16 5.42
U.S. Internat 9.67	Value 9.55	Can. S-17 6.17
U.S. Resour. 8.91	Value 5.78	Can. S-18 10.52
U.S. Tech 11.18	Value 4.97	Can. S-19 12.94
U.S. Value 1.98	Value 8.51	Can. S-20 11.27
U.S. Value 5.03	Value 14.79	Can. S-21 17.65
U.S. Value 5.73	Value 8.15	Can. S-22 39.65
U.S. Value 10.19	Value 12.24	Can. S-23 18.49
U.S. Value 3.35	Value 4.83	Can. S-24 9.15
U.S. Value 5.67	Value 7.75	Can. S-25 6.37
U.S. Value 4.05	Value 8.94	Can. S-26 11.82
U.S. Value 5.51	Value 7.38	Can. S-27 9.01
U.S. Value 6.91	Value 10.82	Can. S-28 13.72
U.S. Value 7.76	Value 8.77	Can. S-29 4.88
U.S. Value 7.49	Value 5.91	Can. S-30 9.29
U.S. Value 3.69	Value 3.06	Can. S-31 8.96
U.S. Value 7.63	Value 8.85	Can. S-32 4.56
U.S. Value 5.00	Value 5.08	Can. S-33 10.09
U.S. Value 7.95	Value 5.16	Can. S-34 10.05

La chaise pliable
Bois naturel et canevas naturel \$79.

zia
international

Angle boulevard Hamel et Henri IV tel 871 2221

Kmart VENTE DE SAMEDI

Des achats à ne pas manquer! Un jour seulement! Profitez-en!

• Prix en vigueur samedi 1er septembre seulement.
• Tant qu'il y en aura.
• Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

30% DE RABAIS

MONTRES TIMEX DE QUALITE

Vous une offre avantageuse pour tous! Montres Timex pour les dames, les hommes et les enfants. Variété de modèles à des prix ne grevant pas votre budget!

Prix suggéré Timex de 19.95 à 59.95

Prix spécial K mart

DE 13⁹⁷ A 41⁹⁷ Ch

Rabais \$3⁴³

CHOIX DE TROIS MODELES DE CORSAGES EN TRICOT D'ACRYLIQUE PRATIQUE

Prix après soldes K mart de 13.00

Pensez confort et belle allure! Choisissez parmi notre sélection de hauts à manches longues, réalisés en beaux tons chinés. Vous y trouverez des modèles à encolure en V, col châle ou col rond. Tailles dames P à G.

Prix de vente K mart

9⁶⁶ Ch

1/2 Prix!

SUR LES PORTEFEUILLES ET PORTE-MONNAIE

Vaste sélection de porte-monnaie, portefeuilles et portecartes confectionnés en cuir véritable. Variété de couleurs, grandeurs et modèles.

Prix courant K mart de 7 à 15.00

Prix spécial K mart

DE 3⁵⁰ A 7⁵⁰ Ch

SHAMPOOING HALO 450 mL

Shampooing pour les cheveux secs/normaux ou gras. Bouteille de 450 mL.

Prix de vente K mart

1⁵⁷ Ch

DENTRIFICE COLGATE

Saveur ordinaire. Format de 100 mL.

Prix de vente K mart

87^C Ch

ACHATS DE GÉRANTS

TABLETTE A ECRIRE Kmart Grandeur 8 1/2" - 11" Prix courant 1.37 Prix de vente .99	DETERGENT A LESSIVE FAB Format 12 litres Prix de vente 4⁶⁷	Mr FREEZE Paquet 24 Prix courant .89 Prix de vente 1⁰⁰
CAFE INSTANTANE MOTHER PARKER'S Format 283 g. Prix courant 4.57 Prix de vente 3⁹⁷	BAS-CULOTTE "UNE GRANDEUR" Prix courant .73 Prix de vente 2 pour 1⁰⁰	

McGregor Rabais \$1¹³

CHAUSSETTES SPORT MCGREGOR

Confortables chaussettes réalisées en mélange 62% acrylique et 38% nylon. Blanc avec rayures contrastantes. Pour 10 à 13.

Prix courant K mart 3.99

Prix spécial K mart

1⁸⁷ Paire

Kmart

Satisfaction assurée ou argent remboursé!

• PLACE FLEUR DE LYS 550 BOUL. HAMEL QUEBEC

• PLACE DES QUATRE-BORGEAIS... 999 RUE DE BOURGOGNE, ST-ROY, QUEBEC

• LE CARREFOUR RIMOUSKI 419 BOUL. JESSOP RIMOUSKI

REGLER CONCERNANT LES SOLDES

Nous vivons avant tout à combler toutes les demandes d'articles en solde dans nos magasins. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté l'article demandé n'est pas disponible à K mart vous remettra sur demande un bon d'achat spécial vous permettant d'acheter ultérieurement le même article au prix de solde annoncé, sinon vous pourrez acheter un article de quatre comparable en profitant d'un prix réduit équivalent. Notre but premier est de donner toujours satisfaction à notre clientèle. Kmart Canada Limitée